

F
5575
R088

942

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TRENTE-NEUVIEME

LEVIS

1933



*Propriété de la Commission
Secrétaire de Bagotville*

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIX

LEVIS, JANVIER 1933

No. 1

GENEALOGIE DE LA FAMILLE GELY
DIT GELLY

1°.—Jean Gély, né en 1639, fils de Jean Gély et de Raymonde Robert, de Notre-Dame de Rabasten, évêché d'Albi, en Languedoc (département du Tarn), France.

Marié, le 19 octobre 1667, à Notre-Dame de Québec, à Ursule Turbal, née en 1647, fille de Jean Turbal et de Gabrielle Denis, de St-Sévérin de Paris, de la ville et archevêché de Paris, France.

2°.—Jean Gély, fils des précédents, né le 28 août 1680 à Lorette, près de Québec, inhumé à Saint-Joseph de Lévis, province de Québec, le 22 septembre 1760.

Marié le 27 juin 1707, à Saint-Joseph de Lévis, à Geneviève Samson, née en 1693, inhumée à Saint-Joseph de Lévis, le 29 mars 1767, fille de Jacques Samson (fils de Toussaint Samson, et de Catherine Chevalier, de Saint-Gratien, évêché de Lisieux, en Normandie) et de Marie-Anne Metru (fille de Claude Metru et de Jeanne Crisset, de Sainte-Marine de Paris).

3°.—Étienne Gély, fils des précédents, né à Saint-Joseph de Lévis, et baptisé le 14 septembre 1710 à Québec.

Marié le 8 février 1740, à Saint-Joseph de Lévis, à Marie-Joseph Huard, inhumée le 9 avril 1787, à Québec, fille de Jean-Baptiste Huard et de Angélique Jourdain, de la même paroisse.

4°.—Etienne Gély, fils des précédents, né le 11 novembre 1740, décédé le 14 janvier et inhumé le 16 janvier 1816, à Saint-Joseph de Lévis.

Marié le 14 février 1763, à Saint-Joseph de Lévis, à Marie-Anne Carrier, née le 19 août 1740, fille de François Carrier et de Marie-Anne Huard, de la même paroisse.

5°.—François Gély, fils des précédents, né à Saint-Joseph de Lévis, le 5 novembre 1769, décédée à Saint-Joseph de Lévis, le 17 novembre 1841.

Marié à Saint-Joseph de Lévis, le 16 novembre 1801, à Marie-Josephte Lemieux, fille mineure de feu Louis Lemieux et de Marie-Josephte Levasseur, de la même paroisse.

6°.—Joseph Gély, fils des précédents, né à Saint-Joseph de Lévis, le 9 novembre 1814, décédé à Lévis, le 11 février et inhumé le 13 février 1885, à l'âge de 71 ans.

Marié à Saint-Joseph de Lévis, le 21 novembre 1837, à Marguerite Roy, de la même paroisse, fille majeure de Étienne Roy et de Marguerite des Trois Maisons dit Picard, de la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

7°.—Godfroy Gély, fils des précédents, né à Saint-Joseph de Lévis, le 12 novembre 1840, décédé à Lévis, le 4 août 1906, et inhumé le 7 août.

Marié à Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, le 13 août 1867, à Dezoade Bernier, fille de Charles Bernier et de Henriette Fortin, de la paroisse de Cap Saint-Ignace, décédée à Lévis, le 25 juillet 1890 et inhumée le 29 juillet 1890, née le 13 mai 1845.

8°.—L'hon. Juge Émile Gelly, fils des précédents, né à Lévis, le 1er octobre 1868.

LES DISPARUS

Gauthier, Onésime — Né à Saint-Urbain de Charlevoix le 2 décembre 1834, de Michel Gauthier dit Larouche et de Marie-A.-T. Tremblay. Cultivateur. Maire de Saint-Urbain pendant plusieurs années. Député de Charlevoix à l'Assemblée législative de Québec de 1875 à sa mort, arrivée à Québec le 16 juin 1886.

TROIS GRANDS ARTISTES

Qui ne connaît Urbain Tessier dit Lavigne? Son nom a fait le tour de la presse de deux ou trois continents.

Colon modeste, alternativement scieur de long, charpentier, sabotier et agriculteur, il occupe une place honorable dans l'histoire de Ville-Marie, car il se conduisit en brave, risqua sa vie plusieurs fois, fut prisonnier des Sauvages et n'échappa au bûcher que par hasard.

Mais certaine publicité l'a choyé plutôt à cause de la situation particulière de son emplacement dans Ville-Marie et de la tranche de terre, hors la ville, que lui concéda M. de Maisonneuve en 1651.

On ne paraît guère s'être avisé que le fameux Urbain Tessier a eu des descendants qui ont été de véritables grands artistes; que trois d'entre eux, surtout, ont joui d'une notoriété considérable et que l'un d'eux laisse même dans l'histoire de sa ville natale, de même que dans l'histoire du Canada, un souvenir inoubliable.

Mais si Urbain Tessier a l'honneur de voir son nom incrusté dans une plaque fixée sur un immeuble qui lui appartient au XVIIe siècle, par contre, le virtuose et compositeur qui, plus que tout autre, perpétue son surnom de Lavigne n'a pas, dans nos squares, une petite pierre rappelant qu'il a existé.

C'est à la fois pour signaler ce dernier fait, autant que pour remettre en mémoire une de nos gloires nationales, que nous utilisons des notes généalogiques que nous avons sous enveloppe depuis longtemps.

• • •

1 — *Urbain Tessier dit Lavigne*, né en 1624, était originaire de Châteaux dans l'Anjou, diocèse d'Angers. Cette localité porte aujourd'hui le nom de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire). Venu à Montréal avec les colons recrutés par M. de Maisonneuve en 1647, il épousa à Québec, le 28 septembre 1648, Marie Archambault, fille du colon Jacques Archambault, sur la famille duquel nous avons publié des notes dans le *Bulletin des Recherches historiques* de 1914, p. 316.

Aussitôt marié, Urbain Tessier-Lavigne revint demeurer à Montréal et il éleva une famille de dix-sept enfants

dont dix survécurent à leur père, décédé en 1689, et à leur mère, morte en 1719.

II — *Jean-Baptiste Tessier dit Lavigne*, baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 26 janvier 1672, était le treizième enfant du colon Urbain. Il épousa à Montréal, le 4 novembre 1698, Elisabeth Regnault, née en 1681 et fille de Antoine Regnault et de Elisabeth Hubert.

J.-B. Tessier fut inhumé à Longueuil, le 20 mai 1736, et sa femme, le 11 novembre 1747, à Montréal.

III — *Nicolas Tessier dit Lavigne*, baptisé à Montréal, le 9 septembre 1708. Fils des précédents.

Il épousa, à la Longue-Pointe, le 7 janvier 1732, Charlotte Richard, puis, en secondes noces, à Montréal, le 15 septembre 1755, Angélique Parant.

Du premier mariage, naquit Nicolas le continuateur de la lignée.

IV — *Nicolas Tessier dit Lavigne*, né en 1735, à Longueuil, épousa le 25 février 1754, à la Longue-Pointe, Marie-Josephite Truteau.

V — *Louis Tessier dit Lavigne*, tonnelier, fils des précédents, épousa à la Pointe-Claire, le 24 avril 1786, Catherine, fille de Lambert Blondeau.

VI — *Louis Tessier dit Lavigne*, fils des précédents, épousa à Montréal, le 16 juillet 1810, Marie Lefebvre, fille de Joseph Lefebvre, laboureur et de Josephite Tessier de Maskinongé.

VII — *Moïse Tessier dit Lavigne*, commerçant, fils majeur des précédents, épousa à Notre-Dame de Montréal, le 27 février 1843, Marie-Flore David, fille d'Amable David et de Zoé Leclerc.

Amable David, le père de dame Moïse Tessier-Lavigne, était menuisier-sculpteur. Il collabora avec son cousin, l'artiste Fleury David, "à la fine décoration en bois de l'église du Sault-au-Récollet".

Quant à la mère de la dite dame, elle était soeur de François Leclerc, sculpteur de Saint-Eustache et l'un des élèves du fameux atelier de maître Louis Quevillon, à Saint-Vincent-de-Paul (1).

(1) Note du docteur Edgar David.

C'est de l'union de Moïse Lavigne et de demoiselle David que naquirent les musiciens sur lesquels nous attirons l'attention.

ARTHUR LAVIGNE

Jean-Moïse-Arthur Lavigne naquit à Montréal le 8 février 1845.

Il prit des leçons de violon dès 1853 à l'école des Frères, puis des leçons d'architecture en 1856. Le 5 mai 1868, en société avec Adélarde Boucher, il ouvrait un magasin d'instruments de musique à Québec. Dix ans plus tard, en 1878, Arthur s'associait son frère Ernest pour quelque temps.

"Ce magasin fut le rendez-vous des Prume, Gagnon, Dessane, Calixa Lavallée, et ce fut là que le lieutenant gouverneur, Théodore Robitaille, entendit *O Canada*, pour la première fois."

En 1922, l'Université Laval fondait une école de musique avec pour professeurs Gustave Gagnon, Joseph Vézina, Alexandre Gilbert et Arthur Lavigne, tous docteurs en musique.

Arthur Lavigne qui fut "le type du gentilhomme distingué, un lettré raffiné, un causeur ensorcelant et un violoniste remarquable (1)" mourut le 11 janvier 1925.

A cette date, lui survivaient sa femme Mathilda Gourdeau (2) et six enfants: quatre filles et deux fils.

EMERY LAVIGNE

Horace-Emery Lavigne naquit à Montréal le 27 janvier 1859. Il étudia la musique avec R.-O. Pelletier, organiste de l'église S.-Jacques de Montréal. Vers 1877, Emery se rendit à Paris avec Charles Labelle. En juillet 1878, n'étant âgé que de 19 ans, Emery est nommé organiste de l'église S.-John à Oswégo, E.-U. Revenu à Montréal, il accepte d'être organiste d'une des grandes églises anglaises. En plus, il professe le piano et est nommé juge des concours de l'Académie de musique.

(1) Extrait d'un article signé Guillaume Couture.

(2) Mariée le 22 septembre 1885.

Émery Lavigne fut un lecteur et un accompagnateur d'une telle valeur " qu'il devint indispensable à tous les solistes de son temps et que les artistes étrangers de passage à Montréal réclamaient ses services. "

" Il avait la faculté rare et précieuse de saisir le caractère d'une composition, de s'identifier avec le style du soliste, de donner à la phrase son accent propre, de subordonner la force, le sentiment, la passion à la nature même de l'oeuvre qu'il déchiffrait. "

La popularité et l'estime dont jouissait cet éminent compatriote furent si grandes que la Société Philharmonique de Montréal en fit son accompagnateur titulaire. Vers 1890, le célèbre maître Guillaume Couture lui consacra une étude flatteuse (1). Émery Lavigne mourut le 2 juillet 1902. Il laissait une épouse, Elisa Plante (2) et une fille, Léontine (aujourd'hui dame L.-O. Mauffette) " dont le talent était digne de celui de son père. "

ERNEST LAVIGNE

Né à Montréal, le 17 décembre 1851, Ernest Lavigne partait le 25 juin 1868, pour Rome avec le 4ème détachement des Zouaves pontificaux du Canada. En Italie, il joignit la musique des Zouaves et devint premier cornet.

Le jeune Lavigne demeura quelques années en Europe et son séjour là-bas, " exerça une influence prépondérante dans l'orientation de sa vie. Épris de musique, il étudia, forma son goût et s'initia aux beautés des chefs d'oeuvre. "

Il passa ensuite aux États-Unis puis au Canada où il épousa à L'Islet, Marie-Louise Pouliot, le 26 septembre 1876.

Après cette date, la carrière de l'inoubliable Ernest Lavigne se charge à ce point, qu'il ne nous est plus possible de la retracer dans le détail.

Doué d'un instinct musical rare, de grands talents d'organisateur et d'une de ces volontés qui peut tout, Ernest La-

(1) Note de M. Jules Bourbonnière.

(2) Le mariage de Emery Lavigne et d'Elisabeth Plante fut célébré à Oswego, N. Y. le 6 octobre 1879. Dame Emery Lavigne décéda en 1926.

vigne fut virtuose, compositeur de musique instrumentale et vocale et animateur d'un lieu d'amusement que fréquenta la meilleure société; enfin, l'on ne compte plus toutes ses activités.

En 1876, il se met au premier plan de l'actualité lorsqu'il dirige la "Bande de la Cité" et lui fait décrocher le premier prix à l'Exposition du Centenaire de la signature de l'Indépendance américaine à Philadelphie.

Par la suite, la "Musique de la Cité" donne plusieurs concerts, remporte d'autres prix dans d'autres concours. Finalement, en 1885, commencent au Jardin Viger, ces fameux concerts gratuits, en plein air, qui attirent tous ceux que la musique charme. A plusieurs de ces concerts, Ernest Lavigne donna des solos de cornet qui lui valurent d'être ovationné.

Écoutons ce qu'en dit un journaliste distingué: "Ernest Lavigne était l'idole du grand public... Il était auréolé de légende... Il avait une élégance incomparable d'attitude en dirigeant sa "Bande" d'un mouvement à peine indiqué de son bâton. Lorsqu'il l'abandonnait pour prendre le cornet à piston dont il jouait en véritable artiste, c'était dans le public du délire".....

Vers ce temps, le fameux journaliste Auguste Achintre fit deux opérettes qu'il passa à Ernest Lavigne pour en composer la musique.

De cette collaboration l'on attendait une oeuvre dont le succès dépasserait celui de la "Forge dans la forêt", morceau dont Montréal ne se laissait point. Hélas! la longue maladie puis la mort d'Achintre (1886) empêcha la réalisation du projet.

En fondant le parc Sohmer avec Louis-Joseph Lajoie, en 1889, Ernest Lavigne réalisait un rêve, celui d'avoir un orchestre sans égal au Canada et composé d'artistes de France, de Belgique, et du Canada, pouvant tous jouer à première vue.

Sa biographie a été écrite maintes fois, mais de tout ce qu'on a dit, retenons cette appréciation signée par un critique estimé, Frédéric Pelletier, président de l'Académie de musique de Québec.

“ Compositeur à l’inspiration aimable et distinguée qui dira combien d’œuvres de lui (Ernest Lavigne) de fort belle venue, n’ont vu le jour que dans des concerts, sans qu’il daignât se donner la peine de les publier. Du moins, se résolut-il un beau jour, à sortir de cette négligence, et c’est à cela que nous devons sa collection de *Vingt-cinq mélodies*. . . ”

Ajoutons que trois de ces mélodies ont été publiées dans les “ Annales politiques et littéraires ” de Paris, en 1901, 1903 et 1908.

Quant au talent d’Ernest Lavigne comme cornettiste, le même critique déclare, qu’à côté de Lévy, de Liberati, de Lafricain, “ il tenait plus qu’honorablement une des premières places. ”

De fait il a été dit qu’il avait été le plus grand virtuose cornettiste canadien.

Ernest Lavigne mourût le 18 janvier 1909, à l’Hôtel-Dieu et le 21 on lui fit des obsèques imposantes à l’église du Gesù, rue Bleury. “ Jamais on n’avait vu une affluence aussi considérable aux funérailles d’un artiste. ”

“ Le cortège funèbre était précédé des musiciens du Parc Sohmer auxquels s’étaient joints plus de 125 autres instrumentistes. Tout le long du parcours se tenaient des milliers de personnes qui exprimaient les regrets que l’on avait de voir disparaître une figure si notoire. ”

Terminons par cet extrait d’un article que M. Aristide Filiatrault écrivait en 1913.

“ Mon ami Lavigne, si vous m’entendez de là-haut, veuillez accepter cette humble pierre que j’apporte au monument déjà élevé à votre mémoire, dans le cœur de vos compatriotes, en attendant qu’un bronze digne de vous, soit élevé sur une de nos places publiques. ”

Il nous paraît évident que l’artiste Ernest Lavigne n’aura pas de longtemps, le bronze dont parlait feu A. Filiatrault. Mais ne pourrait-on pas suggérer qu’on inscrive son nom sur une plaque commémorative érigée dans le jardin Viger où, pour ainsi dire, il conquiert définitivement une vogue, qui le plaça au premier rang de l’actualité pendant un quart de siècle.

E.-Z. MASSICOTTE

LES CANADIENS FRANÇAIS ET LES EVEQUES
DE BOSTON

—
(1837-1842)
—

Les archives de l'archevêché de Montréal contiennent environ trente-cinq lettres écrites par les évêques de Boston aux évêques de Montréal, à l'époque où les deux diocèses étaient encore limitrophes. Il semble ne pas y avoir eu de correspondance de la part du premier évêque de Boston, Mgr de Cheverus. La série commence avec son successeur Mgr Benedict Ferwick (1842) et se continue avec NN. SS. Fitzpatrick et Williams (dernière lettre de 1866).

Les documents échelonnés entre ces deux dates ont presque toutes pour objet des questions de routine administrative. Quelques-unes pourtant offrent un intérêt particulier : telle cette communication de trois longues pages où Mgr Fitzpatrick, *en un français impeccable*, indique la procédure que l'on suit chez les Américains dans la tenue des conciles nationaux. Une lettre de Mgr Ferwick, où il s'excuse "d'aimer à écrire beaucoup et longuement", atteste que l'emploi du français lui était, à lui aussi, assez familier.

La partie vraiment historique de cette correspondance a trait aux Canadiens de langue française (ils sont plus d'un millier, au dire de l'évêque) que le soulèvement de 1837 surtout avait conduits aux environs de Burlington. Elle comprend trois lettres de Mgr Benedict Ferwick, et toutes trois concernent la situation *religieuse* de ces émigrés. La première, en français, insinue par ce fait même quels sont les sentiments de l'évêque en ce qui concerne la langue à employer dans les prédications aux fidèles. La deuxième apporte un témoignage plus explicite encore à ce sujet ; l'évêque — et il le dit carrément — voudrait avoir un prêtre "who would answer the purpose required by those *good* Canadians, that of *addressing them in a language familiar to them and which alone is calculated to gain their confidence*". Quant à la troisième lettre, elle nous renseigne sur l'issue, favorable pour lui, d'un procès de tendance dirigé contre l'un des vaillants missionnaires de l'endroit.

Ces trois pièces constituent un appendice intéressant à l'histoire en particulier des événements de 1837. A ce titre, le sympathique chancelier de l'archevêché, le chanoine Albert Valois, nous a permis d'en prendre copie à l'intention des lecteurs du *Bulletin*.

Chanoine Emile Chartier.

* * *

Boston, novembre 5, 1841

Monsieur,

Je dois accuser réception de votre faveur me transmettant copie des résolutions qui furent adoptées à une assemblée des catholiques canadiens de Burlington et des environs dans la vue de bâtir une église dans laquelle les instructions religieuses pourront se faire dans la langue française.

Je suis charmé de voir cette démarche de la part des Canadiens pour lesquels j'ai toujours ressenti un vif intérêt, et je saisis le premier moment depuis mon retour de Providence pour vous assurer que les résolutions qui ont été adoptées par eux reçoivent mon entière approbation; et, afin que toute aide puisse être donnée pour les mettre pleinement à effet et ce sous le plus court délai possible, j'écris immédiatement au digne évêque de Montréal, et je le prierai de coopérer avec vous dans cette louable entreprise, en envoyant le plus tôt possible sur les lieux un digne prêtre canadien qui pourra donner au corps une nouvelle vie.

Je ne doute nullement, d'après la conversation que j'ai déjà eue avec lui au sujet de l'état d'abandon où se trouvaient les catholiques canadiens sur les bords du Lac Champlain, et d'après la connaissance que j'ai de son zèle et de sa piété, qu'il se rendra à mes vœux.

J'approuve aussi du (*le*) site qui a été choisi pour l'église et je le crois le plus convenable qui pût être choisi pour cet objet.

Vous souhaitant beaucoup de succès, je suis respectueusement.

(Signé) Benedict Ev. Bost.

M. A. S. M. Bouchette
Burlington

* * *

Boston, Nov. 5, 1841

Monseigneur,

The erection of the new catholic church at Burlington and the admirable discourses of the worthy and excellent Bishop of Nancy addressed to the Catholic Canadian, at his late visit on that mission, have had a surprising effect. They have put new life into them, which is sufficiently apparent in the resolutions passed by them, at their late meeting held in Burlington. By these it appears that they (the Catholic Canadians) *are determined to have a church* in Burlington, as well as the American or Irish catholics, a church in which they may have a Canadian priest to officiate for them, and to deliver to them and to their families the word of God in their own mother tongue. These good people exceed already one thousand in number in Burlington and its immediate vicinity. They are to be found like wise in pretty considerable number in Colchester, Shelburne, Willington, Essex, Heinsburg, Charlotte, Vergennes, and hundred other places. They have commenced and opened a subscription for the carrying into effect of their praiseworthy design, which, by the last advices I have received, has already amounted to \$500. These movements, on their part, deserve to be encouraged, and I feel every disposition to second them with my whole heart. What can I do without your aide? I have no Canadian priest at my disposal, nor any one at present, whom I can spare for that mission, or if I could, who would answer the purpose required by those good Canadians, that of addressing them in a language familiar to them, and which alone is calculated to gain their confidence. The present time is auspicious; the iron must be struck while it is hot. If we neglect the present favourable dispositions, which they have manifested, they may relapse into their former apathy and despondency.

I beseech you therefore, Monseigneur, to cast one propitious look towards Burlington, at the present moment, and send them some active, pious and zealous priest, who will espouse their cause, enter into their feelings and urge on the

execution of what they have so dear to their heart, and of the benefit, which will result from it to them and to their prosperity, they seem now to be so well convinced.

With sincere regard, I remain
Your Br in X^t

Benedict Bp Bn

P. S. I have just appointed Rev William Ivers to take charge of St Alban's. As that Rved Gentleman speaks French well, he may suffice for the present for the Canadians in that vicinity. But Burlington and all south of it is entirely destitute.

B. Bp, Bos

Monseigneur I. Bourget
Evêque de Montréal
Montréal
Bas Canada

* * *

Boston, nov. 19, 1842.

Right Rev. and Dear Sir,

It appears then from your last just received that Revd Mr Ansé has been falsely accused ! I rejoice exceedingly to hear this, and feel greatly obliged to you for having restored to him all the faculties of which I had deprived him. I shall write to him immediately on this subject at Burlington ; and if he should be still at Montreal on the receipt of this, I pray you, Monseigneur, to communicate to him my perfect satisfaction and acquiescence in what you have done in the restoration of his spiritual powers, at the same time that you tender to him my sincere congratulation. He will find my letter on his return to Burlington.

With sincere regard, I remain
Your devoted Br in Xsto

Benedict Bp. Bn

LE LOGIS DE CHEUSSES — L'ANCIENNE INTENDANCE MARITIME DE ROCHEFORT

Tout près de l'ancienne entrée du Port Militaire de Rochefort, le chef d'oeuvre de Colbert, est une place herbeuse, plantée de beaux ormeaux : la place La Galissonnière. De la rue surélevée, on y accède par de larges escaliers de pierre ; là, à l'ombre des vieux arbres, sommeille, porte et persiennes closes, un vaste hôtel : c'est le Logis de Cheusses, l'habitation des anciens Seigneurs de Rochefort que les Beaux-Arts, tout dernièrement, viennent de classer Monument Historique.

* * *

De tout temps, les vastes rades qui s'étendent entre la côte saintongeaise et les Iles de Ré et d'Oléron attirèrent l'attention des naviyateurs. Là furent de grandes cités, reines du commerce maritime, dont la plus importante, Brouage, la ville du Sel, était célèbre dans le monde entier. Et, sur les bords du " plus beau hâvre de France " en 1629, s'élevèrent sur l'ordre de Richelieu, citadelle et arsenal.

Lorsque, continuant l'oeuvre de son illustre prédécesseur, Colbert voulut doter la France de la puissante marine indispensable à un grand pays, il jeta lui aussi les yeux sur les rives saintongeaises, aux rades si sûres et si vastes, au sol riche, aux habitants marins pour la plupart. Aussi, malgré l'envasement du hâvre, il pensa un instant à établir son arsenal à Brouage, la citadelle de Richelieu protégeant le port de Colbert. Mais le projet n'eut pas de suite.

Sur cette partie de la côte, outre la Broue, deux rivières s'offraient, la Seudre et la Charente. La première, bras de mer plutôt, aux profondeurs insuffisantes et envahie par les vases, était peu sûre. Restait la Charente, la calme et large Charente qui, des collines du Limousin aux rives de l'océan se promène, tranquille et lente, arrosant les plaines fertiles de ce pays si riche auquel elle a donné son nom : les Charentes. La marée s'y faisait sentir jusqu'au delà de Saintes. Aussi les pirates, les terribles Nord-Men, la remontèrent-ils à plusieurs reprises,

pillant et saccageant tout ; contre eux, dès le temps de Charlemagne, des points fortifiés avaient jalonné son cours : Fouras, Soubise, Rochefort, Tonnay-Charente.

Pour des raisons particulières, le choix de Colbert s'arrêta sur le petit bourg de Rochefort où vivaient quelques pêcheurs et trafiquants de la rivière.

* * *

Les barons de Rochefort avaient été autrefois de fort grands seigneurs : la vieille forteresse, dont les premières fondations dataient de l'époque gallo-romaine, était alors entourée de marécages qui en doubtaient la puissance, la rendant presque imprenable.

D'abord dépendante de la Baronnie de Châtelailлон, la Seigneurie de Rochefort avait été incorporée au domaine royal. Mais, au cours de la guerre de Cent ans, elle tomba à plus d'une reprise, aux mains des Anglais. En 1372, en même temps que le reste de la Saintonge, Duquesclin la rendit au Roi. Mais, par la suite, plus d'une fois encore, Rochefort changea de mains. Durant les guerres de religion, la forteresse fut âprement disputée par les deux partis. Enfin, le 11 septembre 1599, Henri IV céda la Seigneurie de Rochefort à Adrien de Lozeré, premier gentilhomme de la Chambre, pour 50,000 écus. A la mort de Henri IV, les luttes religieuses recommencèrent. Rochefort fut pris et repris jusqu'au jour où, passé dans les mains des catholiques, la vieille forteresse fut rasée. Lozeré resta paisible possesseur de ses terres et du Logis qu'il avait bâti sur les bords de la Charente, un peu en aval, près du port.

Lorsqu'en 1665, Colbert de Terron, "Intendant général de la Marine et des costes du Ponant", prit possession de la Châtellenie de Rochefort, elle appartenait à Jacques Henri de Cheusses, qui la tenait de sa femme, petite-fille d'Adrien de Lozeré. Elle s'étendait sur tout ce qui constitue actuellement la ville et la faubourg, et sur la forêt qui allait jusqu'au Breuil et à Loire.

Le Logis était entouré, sauf du côté de la rivière, où s'étendait un jardin enclos d'un mur, par des fossés bordés d'arbres. Une allée d'ormeaux, coupant la garenne, ou parc du domaine, conduisait du château à l'église No-

tre-Dame et au bourg de Rochefort. Dès 1684, les fossés furent comblés et Bégon fit aménager la place sur les deniers d'octroi, pour servir aux exercices des Gardes de la Marine. D'un autre côté, en suivant le bord de la Charente, on accédait au Prêche, ou temple protestant, les Cheusses étaient de la religion réformée. Devenu plus tard Eglise catholique, son clocher sert maintenant de Tour des Signaux, la Tour Saint-Louis pour les vieux Rochefortais.

Le château se composait, tel qu'il est encore, de l'aile nord avec ses deux pavillons carrés, construits au début du XVIIe siècle, et qui donne bien l'impression du grand Logis Saintongeais tel que nous le connaissons. Le corps central, parallèle à la rivière, semble être un peu postérieur. L'aile du sud, moins importante, comprenait les servitudes. Il y a toute apparence que cette construction est restée la même au moins tant qu'à l'aspect extérieur. Seule, l'aile du sud a été rebâtie au début du XVIIIe siècle, pour loger les Ingénieurs des Bâtiments Civils (Travaux Maritimes actuels).

Dès 1666, création du port militaire de Rochefort, Colbert de Terron, qui en fut le premier intendant, s'installa au Château. Mais, très rapidement, sur les ruines de l'ancienne forteresse rasée en 1616, s'était élevée la maison du Roi (aujourd'hui la Préfecture Maritime), où s'installa M. de Demuin, le successeur de de Terron.

Le château devint alors la résidence des officiers généraux de la Marine qui commandaient dans le port. Ce Logis a ainsi entendu résonner de fort grands noms, passer plus d'un des glorieux chefs de notre Marine ; de ces officiers dont les Canadiens honorent encore le souvenir : le Maréchal d'Estrées, Forant, Tourville, Gabaret, Forbin, Duquesne, La Galissonnière, de Béthune, Le Vassor de la Touche, La Touche-Tréville, Vaudreuil, pour ne citer que ceux-là. Il faut bien dire qu'en même temps, il abrita aussi d'autres hôtes infiniment moins désirables : le pavillon de l'ouest, et sans doute une petite partie de l'aile du nord, servit de prison, aux premiers temps de la ville, jusqu'à la transformation en maison de détention de la poudrière Saint-Maurice. On y peut voir

encore les anciens cachots devenus d'inoffensives caves.

En 1781, le Commandant de la Marine et l'Intendant permutèrent de logement ; ce dernier vint habiter le Château tandis que le Commandant s'installait à la Maison du Roi. A la Révolution, le Chef des Services administratifs continua à habiter le Château. Ce n'est que plus tard, au commencement du XIXe siècle, que la ville, offrant toutes ressources, l'État cessa d'assurer le logement des hauts fonctionnaires de la Marine. Le château n'abrita plus alors que les bureaux du Service Administratif (Commissariat-Général, Intendance).

Et il en fut ainsi jusqu'en 1927, qui vit la suppression partielle de l'Arsenal de Rochefort. Les Services de l'Intendance réduits ne pouvaient plus rester dans ce Logis trop vaste et la vieille demeure fut sur le point d'être vendue à vil prix. C'est alors, qu'ému du sort qui attendait ce qui fut le berceau de Rochefort, le Conservateur des Archives de la Marine, le Capitaine de vaisseau Lemoine jeta le premier cri d'alarme. Et depuis lors, les bonnes volontés ne cessèrent de lutter pour préserver l'antique Maison des Cheusses. Le succès est enfin venu.

Bien peu de ceux qui voient ce grand portail se doutent des merveilles qui s'abritent derrière lui. Depuis deux siècles et demi que la Marine occupe ce Logis, on est surpris de l'étonnante conservation des boiseries et des sculptures. Mais, c'est aujourd'hui seulement, alors que l'immense demeure est vide, qu'on peut mieux apprécier le cadre qu'il fera au Musée Naval Franco-Canadien qu'on y doit installer.

* * *

Quand le lourd portail au fronton sculpté, à l'écusson mutilé, s'est refermé sur vous, vous êtes dans le domaine du silence et de la paix. La Cour d'honneur, malgré les herbes qui l'ont envahie et les arbustes mal soignés, a conservé grand air.

L'entrée franchie, on est dans un très simple corridor, au pied du grand escalier dont la belle rampe en fer forgé retient l'attention. Sur le petit palier menant aux sous-sol, une porte, aujourd'hui condamnée, conduisait au jardin qui s'étendait, jadis, jusqu'à la rivière : des or-

dres du Roi des 25 octobre et 8 novembre 1748 le supprimèrent pour augmenter les terre-pleins de l'Arsenal. Ces sous-sol, endroit évidemment peu désigné pour une promenade, sont peut-être, avec les caves de l'aile nord, la première prison de Rochefort, une des choses les plus curieuses de l'Hôtel. On y voit encore, absolument intacts, les évier, les cheminées et four de l'ancienne demeure des Seigneurs de Rochefort.

Cette porte sur l'Arsenal, de belle allure et très ornée est en bon état de conservation, vue de là, l'hôtel a fort grand air.

Le rez-de-chaussée comprenait surtout les pièces de réception, la bibliothèque et de petits salons. Les plus remarquables sont le grand salon aux riches boiseries finement fouillées, à la remarquable cheminée de marbre blanc surmontée d'une haute glace au fronton sculpté. Une porte donnant accès à l'aile nord mène à une sorte de galerie formée par une cloison postiche qui, une fois enlevée, rendra son ancien aspect à ce salon dont les fines moulures et les belles portes attirent tout de suite le regard. D'autres salles, très vastes, occupent cette aile nord dont une porte donne accès dans la Cour d'honneur. A l'extrémité sud du pavillon central est un petit salon dont le dessus de porte s'orne encore d'un fort beau trumeau.

L'étalage, qui contenait les pièces plus intimes, recèle entr'autres, la très belle chambre à coucher des anciens Commandants de la Marine : portes, panneaux et alcôve sont ornés d'un même motif extrêmement léger et gracieux. Au lieu du beau jardin que ces grands Marins admirèrent, par leurs larges fenêtres, on ne voit plus que la broussaille et les tas de débris qui déshonorent notre ancien Arsenal.

Et partout se retrouve le même souci d'élégance et de confort qui a présidé à l'aménagement intérieur de cette maison : corridors aux panneaux en relief, dont s'effritent les plâtres trop fragiles, cheminées rehaussées de motifs ornamentaux, entr'autres celle-ci, qui devait être dans le salon de musique et dont le manteau, sous

une lyre entourée de laurier, présente un char romain aux chevaux ailés.

L'aile sud, très postérieure, n'offre rien de remarquable que l'étendue et la belle venue des chambres.

Partout l'air et la lumière pénètrent à flot. Enclose de ses hauts murs, la cour semble garder tout le soleil et toute la chaleur pour la plus grande joie des jolis lézards, gardiens vigilants du vieux Logis endormi. C'est le calme absolu, tous les bruits viennent mourir là, sur la place, que n'animent plus les brillants uniformes ou la folle gaieté des jeunes Gardes de la Marine pour lesquels, jadis, elle avait été aménagée. La vieille maison somnole, troublée à peine par les gambades du petit enfant blanc et de son beau chien noir, petits génies familiers, qui jouent sous l'oeil goguenard d'un énorme rat, en train de grignoter gravement une grappe desséchée.

Et maintenant, souhaitons que le plus tôt possible, soient entrepris les quelques travaux indispensables qui rendront au Logis des Cheusses toute sa beauté.

Un musée Franco-Canadien alors y sera installé et ainsi, en ramenant dans le Rochefort d'aujourd'hui de nombreux Canadiens, se trouveront renoués avec le passé les liens d'autrefois. Car, le Rochefort d'alors était le trait d'union entre la Nouvelle-France et la vieille patrie : dans son port tout passait de ce qui servit à édifier vos anciens monuments, des marbres des Pyrénées aux ardoises de l'Anjou, des fers du Nivernais aux pierres de la Saintonge. Nos légumes, nos vins, nos tissus, tout, jusqu'aux remèdes, ont séjourné ici avant d'aller vers vous, nos frères alors. Et que dire des officiers et des hommes qui se succédaient sans cesse, vous apportant l'air de la France et ramenant ici leur admiration pour votre beau pays. Et tout cela, tous ces souvenirs qui vous reportent aux temps héroïques, ce sont des liens que le temps ne desserre pas. Tout comme à Brouage, patrie du grand Champlain, il faut réserver à Rochefort une place d'élection dans vos fidèles souvenirs.

N. LUSSEAU

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS IL Y A 40 ANS ET PLUS

Jadis, je quittais Montréal, chaque été, pour aller passer mes vacances à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, pays de mes ancêtres et, en 1892, afin de me procurer un passe-temps et aussi pour mieux connaître le comté de Champlain, j'entrepris de relever, dans la plupart des paroisses, les noms de ceux qui, entre 1880 et 1892, avaient quitté leurs domiciles pour aller aux États-Unis. J'imaginai que ces émigrants devaient être assez nombreux, car sur plusieurs routes se voyaient des maisons closes, des terres en friche et des bâtiments abandonnés.

On ne voyageait pas alors aussi facilement qu'aujourd'hui. L'automobile n'était pas connue, encore moins les routes asphaltées ; on se transportait d'une localité à une autre par des chemins sablonneux, glaiseux, tortueux et cahoteux, dans la voiture à la mode, la bonne et solide barouche, dénommée " planche " dans la région que je devais parcourir.

Pour guide, un heureux hasard me gratifia du sieur Onésime Pronovost, qui possédait très bien la géographie du comté de Champlain ; qui connaissait du monde un peu partout ; qui était la gaieté même ; qui, enfin, n'importe où, n'importe comment, n'était " jamais en peine " en sorte que notre randonnée " d'exploration " et de documentation m'a laissé un souvenir durable.

N'ayant pu séjourner que quelques heures dans chaque localité, il est évident que pour aucun des endroits mes listes ne sont complètes. Cependant, elles peuvent indiquer que l'attrance des usines américaines a rongé notre race, au XIXe siècle, autant et plus peut-être que le désir de faire la traite des fourrures, et de voir l'Ouest mystérieux, au XVIIIe siècle (1).

(1) J'ai publié dans les Rapports de l'Archiviste de la province, années 1929-30 et suivantes, une liste de 14,000 hommes qui s'engagèrent de 1680 à 1760 pour les *Pays d'en haut*.

Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Je commençai ma cueillette de noms, au mois d'août 1892, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Cette paroisse qui est le chef-lieu du Comté de Champlain avait alors une population de 1985. On y trouvait cinq ou six fromageries, une tannerie, une cordonnerie et le très grand clos de bois de sciage de la Compagnie Price. Le dix août 1892, après quelques jours d'enquête, j'avais pu dresser la liste suivante :

Ayotte (Joseph-Simon) en 1891 pour Lowell avec sa femme et 3 enfants.

Baribeau (Abraham) en 1885 pour le Montana.

Baribeau (Thomas) en 1889 pour le Wisconsin.

Baril (Gédéon) en 1882 pour le Michigan avec sa femme.

Bouchard (Olivier) en 1890 pour le Michigan avec sa femme et 4 enfants.

Bronsard (Trefflé) en 1885 pour le Michigan.

Bronsard (Noé) en 1888 pour Lowell avec sa femme et ses enfants.

Byatt (Pierre) et son fils en 1888 pour Franklin.

Cadotte (Elzéar) en 1885 avec femme et enfants pour Meriden.

Cadotte (Cadotte) en 1889 pour le Wisconsin.

Carpentier (Hubert) en 1887 avec sa mère et ses soeurs pour Lowell.

Champagne (Xavier) en 1891 pour Rutland.

Cossette (Aimé) en 1892 avec sa femme et un enfant pour Rhode-Island.

Désaulniers (Henri) en 1889 avec ses trois soeurs pour Woonsocket.

Désaulniers (Octave) en 1888 pour Woonsocket avec sa femme et un enfant.

Dessureaux (Alfred) en 1892 pour Woonsocket.

Dessureaux (Delphis) en 1892 avec femme et enfants pour Greenfield.

Dessureau (Léger et Eugène) en 1883 pour le Montana.

Dessureaux (Ovide) en 1890 avec sa femme pour le Michigan.

Dessureaux (Xavier) en 1892 avec sa femme et 7 enfants pour Woonsocket.

Dubé (Anselme) en 1892 pour Meriden.

Duval (Hercule) en 1887 avec femme et enfants pour Lowell.

Frigon (Philippe et Prospère) en 1888 pour Rutland.

Gauthier (Adolphe) en 1886 avec femme et enfants pour le Michigan.

Gauthier (François) en 1883 pour Meriden.

Germain (Louis) en 1888 avec femme et enfants pour aller près de Mériden.

Gervais (Élphège) en 1889 avec sa femme pour le Montana.

Gingras (Joseph) en 1885 avec femme et enfants pour le Michigan.

Gingras (Narcisse) en 1886 avec sa femme pour le Michigan.

Gingras (Xavier) en 1886 avec femme et enfants pour le Michigan.

Gouin (Pierre) en 1885 avec femme et enfants pour le Connecticut.

Houle (Philippe) en 1883 pour le Michigan.

Jacob (Hubert) en 1889 avec sa femme et 4 enfants pour Michigan.

Jacob (Xavier) en 1883 avec sa femme et 3 enfants.

Lacoursière (Horace) en 1891 pour le Michigan.

Lahaie (Joseph) en 1890 avec sa femme et un enfant pour le Rhode-Island.

Lahaie (Vve Joseph) et ses enfants en 1891 pour le Rhode-Island.

Lahaie (Xavier) en 1890 avec sa femme pour le Michigan.

Lanoué (Walter) en 1882 pour Mériden.

Lefebvre (Charles) en 1885 pour Lowell.

Lefebvre (Clovis) en 1887 avec sa femme et 3 enfants pour le Michigan.

Lefebvre (Jules) en 1883 pour le Michigan.

Lefebvre (Onésime) en 1891 avec sa femme et 8 enfants pour Lowell.

Lefebvre (Pierre) en 1883 pour le Michigan.

Lefebvre (Samuel) en 1892 avec un enfant pour Lowell.

Léveillé (Charles) en 1889 avec sa femme et 4 enfants pour aller près du Méridien.

L'Heureux (veuve Léon) et 3 enfants en 1886 pour le Méridien.

L'Heureux (Wilbrod) en 1885 avec sa femme et 3 enfants pour le Méridien.

Marchand (Éphrem) en 1890 pour le Michigan.

Marchand (Éphrem) en 1885 pour Rutland.

Marchand (Gédéon) en 1889 avec sa femme et un enfant pour Woonsocket.

Marchand (Joseph) en 1890 pour Michigan.

Marchand (Léger) en 1881 pour le Michigan.

Marchand (Pierre) en 1888 avec femme et enfants pour Rutland.

Marchand (Mme Téléphore) et 2 enfants en 1880 pour Méridien.

Massicotte (Anselme et Alfred) pour le Wisconsin.

Massicotte (Émile) en 1890 pour le Michigan.

Massicotte (Ferdinand) en 1883 pour Lowell.

Massicotte (Georges) en 1889 avec sa femme et ses enfants pour le Michigan.

Massicotte (Hubert) en 1890 avec sa femme pour le Michigan.

Massicotte (Joseph) pour Montréal et de là aux États-Unis.

Massicotte (Méléda et Mérélice) en 1889 pour Woonsocket.

Massicotte (Octave) en 1886 pour le Wisconsin.

Massicotte (Dr Philippe et Arthur) en 1885 pour Chicago.

Massicotte (Philippe-Hubert) en 1889 pour le Michigan.

Massicotte (Xavier) en 1880 pour le Colorado.

Massicotte (Xavier-Jean) en 1880 pour Méridien.

Neveu (Joseph) en 1889 pour Mériden avec sa femme et 5 enfants.

Nobert (Firmin) en 1898 pour le Wisconsin.

Nobert (F.-X.) en 1887 avec sa femme et 8 enfants pour le Mériden.

Nobert (Philippe) en 1889 avec femme et enfants pour le Wisconsin.

Normandin (Albert) en 1890 pour le Rhode-Island.

Normandin (Ephrem) en 1892 pour le Rhode-Island.

Normandin (Georges) en 1884 pour le Minnesota.

Normandin (Philomène) en 1890 pour le Rhode-Island.

Périgny (Elzéar) en 1882 avec femme et enfants pour le Michigan.

Périgny (Gédéon) avec sa femme et 2 enfants pour le Michigan.

Périgny (Wilbrod) en 1889 pour le Michigan.

Pothier (Joseph) en 1892 pour Woonsocket.

Pronovost (Ferdinand) en 1886 pour Lowell.

Pronovost (Georges) en 1879 pour le Wisconsin.

Pronovost (Joseph) en 1887 pour le Wisconsin.

Proteau (Délia, Olésime, Ursule, Joséphine) avant 1880 pour Chicago.

Rivard (Anna et Eugénie) en 1886 pour l'Illinois.

Rivard (Henri) en 1885 pour le Montana.

Rivard (Veuve Thomas-Joseph) en 1884 avec 3 enfants pour Mériden.

Rivard (Xavier) en 1887 pour Rutland.

Rompré (Philius) en 1888 pour le Michigan.

Rousseau (Aimé) en 1890 avec femme et enfants pour Lowell.

Rousseau (Joseph) en 1882 pour le Michigan.

Rousseau (Télesphore) en 1882 pour Mériden.

St-Amour (Ephrem) et St-Arnaud (Joseph) sa femme et 3 enfants pour le Michigan.

St-Arnaud (Alfred) en 1884 pour Chicago avec sa femme.

St-Arnaud (Mlle Clara) en 1891 pour Mériden.

St-Arnaud (Delphis) en 1883 pour Michigan.

St-Arnaud (Philippe) en 1882 pour Wisconsin.

St-Arnaud (Théotime) en 1891 pour Chicago.

St-Arnaud (Ulric) en 1889 avec sa femme et 3 enfants pour le Michigan.

St-Arnaud (Xavier) en 1889 avec femme et enfants pour le Michigan.

Terroux (Eusèbe) en 1891 avec sa femme et 2 enfants pour le Connecticut.

Thibault (Xavier) en 1882 pour le Wisconsin.

Tiffault (Ephrem) en 1880 pour Chicago.

Tiffault (Henri) en 1884 et ses 2 soeurs pour Mériden.

Tousignant (Veuve Narcisse) en 1883 avec sa famille pour le Michigan.

Tousignant (Olivier) en 1887 pour Rutland avec sa femme et 3 enfants.

Trépanier (Alima) en 1890 pour Lowell.

Trépanier (Côme) en 1883 avec sa femme et 8 enfants pour le Michigan.

Trépanier (Édouard) en 1890 pour Mériden. Sa femme et 2 enfants doivent partir la semaine prochaine.

Trépanier (Eugène, Firmin, Ovide) en 1882 pour le Michigan.

Trépanier (François, Hilaire) en 1880 pour le Michigan.

Trépanier (Georges) en 1889 pour le Michigan.

Trépanier (Henri) en 1886 avec sa femme et 2 enfants pour le Michigan.

Trépanier (Joseph) en 1883 avec sa femme et ses enfants pour Waterbury.

Trépanier (Louis) en 1890 avec sa femme pour le Michigan.

Trépanier (Napoléon) en 1888 avec sa femme et 4 enfants pour Woonsocket.

Trottier (Eugène) en 1890 avec sa femme et 5 enfants pour le Connecticut.

Trudel (Clara, Joseph, Napoléon, Prospère) partis pour le Michigan en 1888.

Vallée (Trefflé) en 1884 avec sa femme pour Mériden.

Vallerand (Joseph) en 1885 avec sa femme et 5 enfants pour Rutland.

Veillet (Aimé) en 1887 pour les États-Unis sans destination.

Veillet (Ferdinand) en 1888 pour Woonsocket.

Veillet (J.-B.) en 1886 pour Rutland.

Veillet (William) en 1888 avec femme et enfants pour Lowell.

Vézina (Isidore) en 1881 avec sa femme et ses enfants pour Lowell.

Vézina (Mélanie et Angéline) en 1890 pour Lowell.

N.-B. — Il est certain que quelques-uns de ceux qui figurent dans cette liste revinrent au pays, plus tard, mais comment en établir le chiffre, même approximatif.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Gregory, L'hon. juge William — Fils du Révérend Benjamin-G. Gregory, de Manooth, Kildare, Irlande, William Gregory étudia le droit au Middle Temple, où il entra le 1er mai 1739. Il fut nommé, par *mandamus*, juge en chef de la province de Québec, le 17 février 1764. Le 24 août suivant, M. Gregory recevait une commission sous le grand sceau de la Province. Il entra en fonctions le 17 septembre 1764. Tout le système judiciaire était à organiser dans la colonie, et le juge Gregory manquait peut-être des qualités nécessaires pour remplir une charge aussi onéreuse. Le gouverneur Murray se plaignit bientôt du juge en chef au gouvernement de la métropole. Son principal grief contre lui était son ignorance du droit civil et de la langue française. Le 5 février 1766, le secrétaire d'État des colonies écrivait à M. Gregory qu'il était destitué comme juge en chef de la province de Québec. L'historien Garneau dit que le juge Gregory avait été tiré du fond d'une prison pour être mis à la tête de la justice de la Colonie. Il est vrai que Gregory fut incarcéré deux fois pour dettes en Angleterre. Ceci, dans le temps, était plutôt un malheur qu'un déshonneur. Voir sur le juge Gregory, Francis-J. Audet, *Les juges en chef de la province de Québec*.

LE SÉNATEUR LUC-HYACINTHE BELLEROSÉ

Le sénateur Bellerose (Luc-Hyacinthe), né à Trois-Rivières en juillet 1820, avait fait ses études à Nicolet et à Saint-Hyacinthe. Il avait ensuite entrepris de faire son droit à Montréal, mais il ne fut jamais reçu avocat. Il vint s'occuper de commerce à Saint-Vincent de Paul. En 1847, il épousa Henriette Armand, soeur du sénateur Armand, de Rivières-des-Prairies. Je ne leur ai pas connu d'enfants. Élu député de Laval, à l'Assemblée législative, en 1863, sous l'Union, Bellerose, à la Confédération de 1867, obtint, du même comté Laval, le double mandat pour Ottawa et pour Québec tout ensemble. Il fut en plus maire de Saint-Vincent de Paul de 1867 à 1887. Nommé sénateur en octobre 1873 pour la division de Lanaudière, il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort en août 1899. Dès 1855 il s'occupait de milice et en 1861 il était fait lieutenant-colonel. Bellerose était un homme tout d'une pièce, de forte carrure, à la figure énergique et à l'allure martiale, qui rappelait beaucoup le Napoléon III des images, ayant lui aussi de formidables moustaches et une impériale à l'avenant. Orateur puissant, à la parole concise et brève, ainsi qu'il sied à un chef d'escadron, il dominait aisément les foules et il était, à la chambre ou au sénat, de ceux qu'on écoutait volontiers. A Saint-Vincent de Paul, où il a vécu un demi-siècle, s'il n'était pas toujours commode dans ses relations avec les gens, il a largement contribué au progrès du village et de la paroisse, comme au reste à celui de tout le comté. Conservateur en politique, du parti de Cartier, mais avec une certaine indépendance, plus tard l'un des chefs du parti "castor", il a tenu un rôle de premier plan dans la vie publique de la région de 1860 à 1900. A plusieurs reprises on lui offrit un portefeuille de ministre, mais, voulant avant tout conserver sa liberté de franc-parleur, il déclina chaque fois l'honneur et se contenta d'être simple député ou sénateur. C'est à son influence que Saint-Vincent de Paul doit d'avoir vu s'établir, sur son territoire, en 1862 l'école de Réforme et en 1873 le pénitencier provincial, ce qui naturellement a été une source de

prospérité au moins du point de vue matériel. La maison du sénateur Bellerose était voisine à gauche du presbytère du curé. Elle servit dans la suite à M. l'aumônier Harel, puis à M. le député Lévesque et elle loge aujourd'hui l'un des officiers supérieurs du pénitencier (Mémoire de la Société Royale du Canada, troisième série 1932, tome XXV, Saint-Vincent de Paul de l'île Jésus, par M. l'abbé Elie-J. Auclair, p. 153).

LE CHEVALIER PIERRE-ANDRÉ DE MONTREUIL

Le chevalier Pierre-André de Montreuil qui avait servi sous Montcalm dans la Nouvelle-France, fut nommé, le 1er janvier 1763, commandant en chef des troupes de Sa Majesté aux îles Sous-le-Vent. La même année, le 4 août, le vicomte de Belsunce, gouverneur de cette colonie, décédait, et M. de Montreuil prenait l'intérim en vertu de sa commission. Il avait demandé à la Cour d'être nommé gouverneur des Iles Sous-le-Vent pour succéder à M. de Belsunce. Il avait de bons amis près du Roi et il avait toute raison de croire qu'il obtiendrait ce poste. Aussi, il fut fort surpris et très mécontent, en avril 1764, de voir arriver le comte d'Estaing pour remplacer M. de Belsunce. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre le gouverneur et le commandant en chef. Le chevalier de Montreuil avait été un des intimes du marquis de Montcalm dans la Nouvelle-France. Comme son chef, il avait souvent critiqué le gouverneur de Vaudreuil. Aux Iles Sous-le-Vent, le chevalier de Montreuil se trouva dans la position où avait été Montcalm au Canada pendant cinq ans. Mais le comte d'Estaing avait plus de poigne et d'influence à la Cour que le marquis de Vaudreuil. Quand il vit que le chevalier de Montreuil faisait fi de ses ordres, il le renvoya tout simplement en France. La carrière du chevalier de Montreuil s'arrêta là.

LOIS FEDERALES ET LOCALES RELATIVES
A LEVIS

—
1860

Acte pour annexer au comté de Lévis, pour les fins de l'enregistrement, la partie de la paroisse Saint-Joseph de la Pointe-Lévy ci-devant enclavée, pour les fins électorales, dans le comté de Bellechasse (23 Victoria, 1860, chapitre 78).

1861

Acte pour incorporer la ville de Lévis (24 Victoria, 1861, chapitre 70).

1862

Acte pour amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis (25 Victoria, 1862, chapitre 48).

1863

Acte pour incorporer les Soeurs de la Charité de la ville de Lévis (26 Victoria, 1863, chapitre 35).

1864

Acte pour incorporer la Compagnie de Lévis pour l'exploitation des mines du Canada Est (27-28 Victoria, 1864, chapitre 122).

1865

Acte pour incorporer la Société de l'Union Saint-Joseph de Saint-Joseph de Lévis (28 Victoria, 1865, chapitre 65).

Acte pour incorporer la Société de l'Union Saint-Joseph de la ville de Lévis (28 Victoria, 1865, chapitre 70).

Acte pour amender les différents actes qui incorporent la ville de Lévis (29 Victoria, 1865, chapitre 59).

1868

Acte pour amender les divers actes incorporant la ville de Lévis (31 Victoria, chapitre 52).

Acte pour incorporer la société " Union Saint-Pierre du village Bienville de Lévis " (31 Victoria, chapitre 53).

1869

Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin à lisses de Lévis à Kennebec (32 Victoria, chapitre 54).

Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Joseph de Lévis (32 Victoria, chapitre 93).

1871

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages (35 Victoria, chapitre 27).

1872

Acte pour changer le nom de la division d'enregistrement de Dorchester numéro deux, et le lieu où le bureau d'enregistrement de la division sera tenu, à Lévis (36 Victoria, chapitre 32).

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec (36 Victoria, chapitre 45).

Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent (36 Victoria, chapitre 60).

Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de Lévis (35 Victoria, 1872, chapitre 48) (Ottawa).

1874

Acte amendant l'acte sanctionné le 24 décembre de l'année 1872, intitulé " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de chemin à lisses de Lévis à Kennebec (37 Victoria, chapitre 23).

Acte pour incorporer la Société Sainte-Anne d'assurance mutuelle sur la vie de Saint-Joseph de Lévis (37 Victoria, chapitre 35).

1875

Acte amendant l'acte 35 Vict., chap. 27, intitulé : Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages (38 Victoria, chapitre 42).

Acte pour incorporer le collège de Lévis (38 Victoria, chapitre 49).

Acte incorporant la Société de bienfaisance mutuelle du Sacré-Coeur de Jésus, de la ville de Lévis (38 Victoria, chapitre 50).

Acte pour étendre la juridiction du commissaire des incendies pour la cité de Québec (à la ville de Lévis) (39 Victoria, chapitre 32).

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec (39 Victoria, chapitre 57).

Acte pour incorporer le corps de musique de Lauzon (39 Victoria, chapitre 76).

Acte pour amender l'acte incorporant la Chambre de Commerce de la ville de Lévis (38 Victoria, 1875, chapitre 58) (Ottawa).

1876

Acte amendant l'acte incorporant la Compagnie de chemin à lisses de Lévis et Kennebec (40 Victoria, chapitre 31).

1878

Acte pour incorporer l'Oeuvre de Saint-Joseph de la Délivrance (41 Victoria, chapitre 33).

1879

Acte pour amender l'acte 36 Victoria, chapitre 60, intitulé " Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent (42-43 Victoria, chapitre 57).

1880

Acte pour autoriser l'Union Saint-Joseph, de Saint-Joseph de Lévis, à réduire et commuer les secours qu'elle paie (43-44 Victoria, Chapitre 86).

1881

Acte pour amender la charte du chemin de fer Québec Central (44-45 Victoria, chapitre 40).

Acte pour incorporer l'Institut Canadien-français de Lévis (44-45 Victoria, chapitre 59).

Acte pour incorporer la Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis (44-45 Victoria, chapitre 71).

Acte pour incorporer la Compagnie de téléphone de Québec et Lévis (44-45 Victoria, chapitre 72).

1882

Acte pour incorporer l'Académie des garçons de Saint-Joseph de Lévis (45 Victoria, chapitre 91).

Acte pour incorporer l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance (45 Victoria, chapitre 93).

1884

Acte incorporant la Compagnie maritime et industrielle de Lévis (47 Victoria, chapitre 58).

Acte relatif aux chemins à barrières de Québec (47 Victoria, chapitre 81).

1886

Acte pour amender la charte de la Compagnie du chemin de fer Québec Central (49-50 Victoria, chapitre 82).

1887

Acte amendant l'acte 36 Victoria, chapitre 60, intitulé " Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent ", et l'acte 42-43 Victoria, chapitre 57, amendant le dit acte (50 Victoria, chapitre 58).

1889

Loi constituant en une corporation spéciale le curé de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire de Lévis (52 Victoria, chapitre 66).

1890

Loi constituant en corporation l' " Association des ouvriers de Lévis " (53 Victoria, chapitre 97).

1892

Loi permettant aux syndics des chemins à barrières de la rive sud, à Québec, d'émettre des débentures à un certain montant et pour certaines autres fins (Québec, 55-56 Victoria, chapitre 47).

1893

Loi modifiant la loi relative aux taux de péages sur les chemins à barrières de la rive sud (56 Victoria, chapitre 48).

Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis (56 Victoria, chapitre 72).

Loi constituant en corporation les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis (56 Victoria, chapitre 86).

Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à donner à dame Léa-Addée Drolet,

de Lévis, épouse de Odilon-Jean Dion, un certificat de licence de pharmacie (56 Victoria, chapitre 100).

1894

Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les lois qui l'amendent (57 Victoria, 1894, chapitre 61).

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (57 Victoria, 1894, chapitre 72).

1897

Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à recevoir Théodule-Alfred Lemieux, de Lévis, comme l'un de ses membres, après examen (60 Victoria, 1897, chapitre 105).

1901

Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer électrique de Lévis (1 Édouard VII, 1901, chapitre 65).

Loi autorisant Joseph-David-Edouard Barras, de Lévis, à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec (1 Édouard VII, 1901, chapitre 112).

1902

Loi amendant la charte de la ville de Lévis (2 Édouard VII, 1902, chapitre 53).

1903

Loi amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé " Acte pour diviser la Commission des Chemins à barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet ", et les différents actes qui l'amendent (3 Édouard VII, 1903, chapitre 79).

Loi amendant la charte de la Compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province, 2 Édouard VII, chapitre 61 (3 Édouard VII, 1903, chapitre 88).

Loi amendant la charte de la Compagnie canadienne d'éclairage électrique (3 Édouard VII, 1903, chapitre 89).

Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis (3 Édouard VII, chapitre 118).

1904

Loi constituant en corporation les Soeurs Trappistes, de Saint-Romuald, sous le nom de les Cisterciennes Réformées (4 Édouard VII, 1904, chapitre 108).

Loi constituant en corporation la Congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Louis (4 Édouard VII, 1904, chapitre 109).

Loi constituant en corporation les Pères Eudistes de la province de Québec (4 Édouard VII, 1904, chapitre 110).

1905

Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l'entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie (5 Édouard VII, 1905, chapitre 7).

Loi exemptant une partie des propriétés de l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales (5 Édouard VII, 1905, chapitre 98).

1906

Loi refondant et revisant la charte de la ville de Lévis (6 Édouard VII, 1906, chapitre 49).

1907

Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Raymond Belleau, avocat, de Lévis, à l'exercice de la profession de notaire (7 Édouard VII, 1907, chapitre 159).

1908

Loi constituant en corporation les Soeurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis (8 Édouard VII, 1908, chapitre 149).

1909

Loi amendant la charte de la ville de Lévis (9 Édouard VII, 1909, chapitre 87).

1911

Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis (1 Georges V, 1911, chapitre 100).

1912

Loi ratifiant et confirmant les titres de Georges Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis (2 Georges V, 1912, chapitre 144).

1916

Loi ratifiant certains contrats passés par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas (6 Georges V, 1916, chapitre 5).

Loi amendant la charte de la ville de Lévis (6 Georges V, 1916, chapitre 49).

1917

Loi annexant le territoire de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire à la cité de Lévis (7 Georges V, 1916, chapitre 85).

Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à Georges-H. Shink de pratiquer le droit après examen (7 Georges V, 1916, chapitre 129).

1918

Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Ernest Robitaille, de Saint-Romuald, à l'exercice de la profession légale, et à lui accorder son diplôme à cet effet (8 Georges V, 1918, chapitre 145).

Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive sud, à Québec (8 Georges V, 1918, chapitre 7).

1919

Loi amendant la charte de la cité de Lévis (9 Georges V, 1919, chapitre 98).

Loi détachant certains lots de la cité de Lévis (quartier Saint-Laurent), et les annexant à la municipalité de Saint-David de Lauberivière, comté de Lévis (9 Georges V, 1919, chapitre 113).

Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Lévis (9 Georges V, 1919, chapitre 119).

1920

Loi amendant la charte de la cité de Lévis (10 Georges V, 1920, chapitre 89).

1921

Loi légalisant certaines entrées dans le registre des avis en usage dans le bureau de la division d'enregistrement de Lévis (11 Georges V, 1921, chapitre 93).

1922

Loi ratifiant certains contrats passés par le gouvernement de la Province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas (12 Georges V, 1922, chapitre 6).

1924

Loi modifiant la charte de la cité de Lévis (14 Georges V, 1924, chapitre 89).

1926

Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie (16 Georges V, 1926, chapitre 5).

Loi autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette, de Lévis, au nombre de ses membres, après examen (14, Georges V, 1926, chapitre 128).

1927

Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis (17 Georges V, 1927, chapitre 79).

Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis" (17 Georges V, Québec, chapitre 108).

1928

Loi modifiant la charte de la cité de Lévis (18 Georges V, 1928, chapitre 102).

1929

Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis (19 Georges V, 1929, chapitre 111).

Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis (19 Georges V, 1929, chapitre 127).

Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George-T. Davie & Sons pendant une période d'années (19 Georges V, 1929, chapitre 130).

1930

Loi refondant la charte de la cité de Lévis (20 Georges V 1930, chapitre 111).

Loi constituant en corporation Les Soeurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis (20 Georges V, 1930, chapitre 154).

1932

Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis (22 Georges V, 1932, chapitre 125).

LES DISPARUS

Mlle. Joseph — Né à Sainte-Anne des Plaines, le 1er décembre 1808, de Jean-Baptiste Belle et de Judith Masson. D'après une tradition conservée dans la famille, Jean-Denis Belle, le premier Belle établi au Canada, était originaire de Salins, en Franche-Comté. Il passa ici en qualité de maître d'armes dans le régiment de Languedoc et prit part à la bataille des Plaines d'Abraham où il fut blessé. Admis à la profession de notaire le 24 décembre 1829, Joseph Belle s'établit à Montréal où il se créa une belle situation. Il fut juge de paix, marguillier de Notre-Dame de Montréal, et remplit, à la satisfaction publique, plusieurs autres charges importantes. Décédé à Montréal le 12 septembre 1869, le notaire Belle avait reçu au cours de sa carrière notariale plus de 28,000 actes. La *Minerve* du 20 septembre 1869, disait de M. Belle: " Comme notaire, il avait acquis un rare degré de capacité et ses opinions faisaient autorité parmi ses confrères et les hommes de loi, qui perdent certainement une lumière. Tout le monde avait confiance en lui et les relations de sa pratique avaient pris d'énormes proportions, comme en font foi, du reste, le nombre de ses actes. Tous ceux qui le connaissaient, de loin comme de près, portaient une estime profonde et sincère à l'honnête homme comme au notaire capable et habile. "

MEMOIRE DU ROY POUR SERVIR D'INSTRUC-
TION AU S. DE ROSSEL, CAPITAINE DE VAIS-
SEAU SUR LES SERVICES QU'IL DOIT-
RENDRE DANS LA CAMPAGNE QU'IL
VA FAIRE EN CANADA

Sa Majesté ayant destiné son vaisseau Rubis pour porter en Canada les soldats de nouvelle levée, les faux sauniers Les munitions et marchandises à envoyer dans cette colonie, elle en a donné le commandement au S. De Rossel dont elle connoît le zèle et l'expérience.

Elle a donné ses Ordres pour mettre ce Vaisseau en État de partir le quinze du mois prochain; Et suivant le compte qui luy a été rendu de l'État de son Armement et au moyen de la diligence que le Sr de Rossel doit apporter à l'accellerer, il y a lieu d'Espérer qu'il n'y aura point de retardement à son départ.

Le S. de Rossel prendra sous son escorte, les Batiments marchands qui seront dans les rades de la Rochelle prêts à faire voile pour le Canada: Il les escortera avec vigilance: il prendra avec les Capitaines qui les montrent les précautions nécessaires pour les empêcher de le quitter: Il leur donnera des signaux de reconnoissance pour qu'ils puissent le rejoindre en cas de séparation et il n'obmettra rien de ce qui pourra être nécessaire pour leur sûreté.

Le S. de Rossel à son arrivée à Québec, en donnera avis au S. Marq^s de Beauharnois Gouverneur et Lieutenant Général en la Nouvelle France, et se concertra avec le S. Hocquart pour le débarquement des Munitions marchandises et effets qui auront esté chargés à Rochefort, et il en retirera un recepissé du garde Margasin Tiré du S. Hocquart.

Il débarquera les soldats de nouvelle levée et les faux sauniers, et au bas des Rôlles des soldats, il prendra un certificat du S. Marq^s de Beauharnois de la remise de ces soldats, et un autre des s^{rs} de Beauharnois et hocquart de la remise des faux sauniers.

Il concertera avec le S. Hocquart le Chargement des bois de construction, fers, Goldrons et chanvres qui seront à envoyer pour les Magasins de Rochefort: et il aura attention

d'en embarquer autant qu'il en pourra placer dans le Vaisseau.

Si le S. Cugnet directeur du Domaine demande d'y embarquer des Tabacs pour les fermiers généraux, il recevra aussy ceux qu'il pourra y placer, et donnera les Ordres nécessaires pour qu'ils soient bien conservés.

Il prendra ses arrangemens de manière qu'il puisse partir de Québec pour revenir en France le premier Octobre, Sa Ma^{te} luy défend d'y séjourner plus longtems; Et elle luy défend pareillement d'en partir plustost, sinon du consentement des S^{rs} Marq^s de Beauharnois et Hocquart.

Elle luy défend aussy de rien charger à fret pour luy, ny de souffrir que les officiers ou autres qui seront sous ses ordres chargent rien.

Elle luy défend pareillement de faire n'y de souffrir qu'il soit fait par les S^{rs} officiers ou autres aucun commerce directement ny indirectement Quoique sa Ma^{te} ne soit pas à présent en guerre avec aucune puissance, elle souhaite cependant que le S. de Rossel se tienne toujourns sur ses gardes et qu'il prenne toutes les mesures possibles pour éviter toute surprise en cas de rupture.

Sa Majesté veut qu'à son retour en France il reçoive à l'atterrage dans les Rades les gardes des fermes qui se présenteront pour visiter s'il y a des Marchandises dans le Vaisseau, sans qu'il soit nécessaire d'un ordre du commandant de la Marine dans le Port; Que les Gardes avant la liberté de visiter les chambres des officiers lesquelles seront ouvertes à la première requisition, que la Chaloupe ou le Canot qui ira à terre pour porter les passagers ou pour d'autres services soit visité en présence de l'officier qui le commandera pourvu que ce soit de jour, et non pendant la nuit, et que les gardes des fermes puissent rester dans le Vaisseau tout le temps qu'ils jugeront à propos et jusqu'au déchargement des effets qu'il apportera. Le S. de Rossel chargera un Officier d'estre présent à ces visites pour empêcher que les Gardes ne soient insultés par les gens de l'Equipage.

Sa Ma^{te} se remet au surplus à la prudence du S^r de Rossel pour les cas imprévus qui pourront se présenter et qui ne sont point expliqués dans la présente instruction: Et il se

conformera à celle qui luy a esté donnée le 28 8^{bre} 1740, pour le commandement de la flutte la Somme, tant pour ce qui regarde les soldats que pour la police à observer sur le Vaisseau le Rubis pendant la Campagne qu'il va faire.

Fait à Versailles le 21 May mil sept cent quarante-trois.

Louis

Phelippeaux (1)

WILLIAM HENDERSON

Originaire des îles Shetland, William Henderson arriva à Québec en 1799. Ce fut lui qui organisa la première compagnie d'assurances sur la vie qui ait existé dans la colonie. Cette compagnie constituée en 1818 portait le nom de *Canada Life Assurance Company*. Henderson en fut nommé le premier secrétaire et il occupa cette charge pendant plus d'un demi-siècle.

William Henderson avait des goûts littéraires, et comme il possédait une grande mémoire, il était très agréable de l'entendre causer. En 1853, la Société Littéraire et Historique de Québec lui décerna une médaille à l'occasion d'une étude qu'il avait publiée sur la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Henderson connaissait à fonds son histoire du Canada, et la Société Littéraire et Historique a publié dans ses *Mémoires* plusieurs de ses travaux.

Sir James Lemoine, qui le connut intimement, raconte qu'à l'âge de 90 ans Henderson était encore un causeur aimable, plein de verve et de brio. Voir le *Morning Chronicle* du 25 décembre 1901, où sir James Lemoine a publié une lettre d'Henderson pleine de réminiscences et de souvenirs historiques sur le vieux Québec.

William Henderson fut avec Pierre-Édouard Desbarats l'âme dirigeante du mouvement colonisateur dans la partie est du canton de Frampton.

William Henderson mourut le 21 août 1883, à l'âge de cent ans. Ce vénérable patriarche avait gardé jusqu'à la fin une foi sans borne dans l'avenir de son pays d'adoption (J.-Édmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. V, p. 106).

(1) Original conservé aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU DOCTEUR FR^S DUQUET, DE SAINTE-
LUCE, A WILFRID LAURIER, ECOLIER A
L'ASSOMPTION

—
Ste-Luce, 14 septembre 1855

Mon cher Wilfrid,

Je suis content de voir que tu as bien voulu te souvenir de moi qui aimais tant à te taquiner quand tu n'étais qu'un *mangeux de bouillie*. Maintenant que te voilà au nombre des grands garçons, j'espère que tu vas te montrer joli garçon et surtout studieux. Je te connais des talents, mon cher Wilfrid, mais il faut savoir les utiliser par une sérieuse application au travail. Tu en as besoin pour faire une bonne syntaxe. Tu vas te trouver en contact continuuel avec tous les géronatifs en di en do, &c., et puis les phrases objet de narration. Est-ce ainsi qu'on appelle cela? Tu vas voir comme c'est plaisant. C'est encore pire que Rosa, Rosae, &c. Je suis heureux, mon cher enfant que tu gardes le livre que j'avais donné à ta bonne maman. Conserve-le non pas en souvenir de moi, mais comme souvenir de la meilleure des mères. Tu étais bien jeune quand tu as eu le malheur de la perdre; tu ne peux te rappeler au juste combien elle était bonne pour toi, mais moi, je puis t'assurer qu'elle était aussi bonne mère que bonne amie. Crois, mon cher enfant, que son souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. Ton bon père te remettra sans doute cette lettre. Je lui ai écrit en même temps qu'à toi. Tu dois être grand maintenant, *saché vourou*. Tu voudras bien m'écrire, de temps en temps, mon cher Wilfrid. Ce sera toujours avec le plus grand plaisir que je recevrai de tes nouvelles. Je ne sais si tu pourras me reconnoître maintenant. Je suis vieux, mais franchement, je ne suis pas beaucoup changé. Adieu, mon cher Wilfrid, sois bon garçon, fais en sorte que j'aie le plaisir, l'année prochaine, de voir ton nom figurer d'une manière honorable lors de la distribution des prix au collège de l'Assomption.

M. Wilfrid Laurier
L'Assomption (1)

Au revoir
Tout à toi,
Frs Duquet

(1) Archives de la province de Québec.

ENCORE LES MONTAGNARDS

J'ai publié dans le *Bulletin*, sur la chanson des Montagnards et sur les chorales du même nom, divers articulets.

Le premier (1928, p. 661) évoquait la fondation d'une chorale de Montagnards à Montréal, en 1885.

Le second (1932, p. 148) rappelait une chorale antérieure, fondée en 1861, également à Montréal.

Ensuite, l'ouvrage de Mgr Choquette nous renseignait sur une chorale française qui visita Québec, Montréal, St-Hyacinthe, etc, en 1856 (1932, p. 353).

Voici maintenant que Benjamin Sulte fournit une information qui appuie les souvenirs de l'auteur de l'Histoire de Saint-Hyacinthe.

Nous extrayons ce qui va suivre de *Trois-Rivières d'autrefois*. Deuxième série. Etudes éparses et inédites de Benjamin Sulte, compilées et annotées par Gérard Malchelosse, avec préface de l'abbé Albert Tessier.

“ Les Montagnards de Rolland passèrent une quinzaine aux Trois-Rivières en 1856.

“ Le docteur Georges-Edouard Badeaux (chantre fameux) fit leur connaissance et chanta devant eux. J'ai été témoin de l'admiration de ce corps d'élite pour le Canadien français sans prétention qui leur révélait les trésors de sa voix d'archange. On lui demanda de monter la gamme—il atteignit le haut de l'échelle. On vult savoir si son organe avait du volume — il ouvrit la fenêtre et se fit entendre par toute la ville. On fut curieux de connaître la durée de son souffle, il lança une note et la soutint pendant que les Montagnards chantaient un couplet de cantiques. ”

“ A ce trait, le compilateur ajoute: “ Cette troupe célèbre de chanteurs basques fit le tour de la province et remporta un succès inouï. Le chant populaire les *Montagnards* nous vient d'elle. ”

Qui était le sieur Rolland?

REPONSE

Le R. P. Bochart de Champigny (XXXVIII, p. 405). — Jean Bochart VIII, Seigneur de Noroi (ou Noroy), de Champigny et de Lalande, fut le cinquième Intendant de la Nouvelle France, de 1686 à 1702, — intendant de justice, de police, des finances et de marine. Il était l'arrière petit-neveu du célèbre Capucin, le Vénérable Père Honoré de Paris, missionnaire et écrivain ascétique de renom. Ce dernier, dans le monde Charles Bochart de Champigny, naquit à Paris le 18 janvier 1566 ; il étudia d'abord à Meaux, puis à Paris chez les Jésuites au Collège de Clermont, où il eut pour condisciple saint François de Sales ; il se fit capucin à vingt-et-un ans, et apprit la théologie à Venise de saint Laurent de Brindes ; enfin, après avoir illustré son Ordre durant près de quarante ans, il mourut en odeur de sainteté à Chaumont le 26 septembre 1624. Il exerçait alors pour la quatrième fois la charge de Provincial de Paris.

Notre Intendant, lui, était fils de Jean Bochart VII et de Marie de Boivin ; fils lui-même de Jean Bochart VI et de Marguerite Le Châron ; fils lui-même de Jean Bochart V et de Madeleine de Neuville ; fils lui-même de Jean Bochart IV et d'Isabelle Allegrain.

Jean Bochart IV eut sept frères ou soeurs, parmi lesquels Charles, ou notre Capucin, le Père Honoré ; Pierre, qui se fit Bénédictin ; Christophe, qui mourut Chartreux ; enfin Paul, qui lui aussi devint Capucin. Les Bochart, originaires de Vézelay en Bourgogne, furent appelés à la Cour par Charles VII relevant la France de la Guerre de Cent Ans. De père en fils ils s'y distinguèrent comme conseillers d'État, maîtres des requêtes ou avocats au Parlement. Ils s'allièrent aux plus nobles familles, par exemple les de La Meilleraye, les de Bèze, les Richelieu. Quant aux illustrations de la souche maternelle, on cite Jacques et Jean Allegrain, tous deux Chanceliers, l'un sous Louis VII, l'autre sous saint Louis. A leur tour, ils s'allièrent aux premières familles, notamment les Montmorency et les Briçonnet, dont la plus grande gloire fut le cardinal Guillaume Briçonnet, Inten-

dant des finances sous Louis XI et Chancelier sous Charles VIII. Notons, en passant, que Louis XIV nous choisissait des chefs de haute lignée ; les de Laval, les de Tracy, les Frontenac, les Bochart de Champigny, pour ne citer que ceux-là.

J'ai puisé ces renseignements dans les deux excellentes Vies parues du Vénéralé Honoré de Paris : celle d'Henry de Calais, capucin (Paris, 1649) et celle de l'abbé Mazelin (Paris, 1882).

PÈRE JUSTIN, O. M. CAP.

LE CANADIEN SAINTE-MARIE

On sait que les complices de Booth dans l'assassinat du président Lincoln étaient Payne, Harold, Mudd, Laughlin, Herold, Atzeroth, John Surratt et sa femme.

Booth fut tué par les policiers qui tentaient de l'arrêter, quelques jours après son crime.

Atzeroth, Harold, Payne et Mme Surratt furent pendus. Les autres complices n'avaient pas été pris.

Je viens de lire dans un livre récemment paru que John Surratt fut pris deux ans plus tard grâce à un canadien-français du nom de Sainte-Marie. Je cite le passage du livre relatif à Sainte-Marie :

“ John Surratt fut ramené aux États-Unis, et jugé deux ans après à la suite de péripéties romanesques. Du Canada, il s'était réfugié en Angleterre et y avait passé un hiver. Craignant que le gouvernement de la reine Victoria ne le livrât aux États-Unis, il eut la malencontreuse idée de partir pour Rome et de s'y enrôler dans les soldats du Pape. Par un hasard extraordinaire, il retrouva dans sa compagnie un canadien nommé Sainte-Marie qui l'avait connu aux États-Unis. Ayant été instruit qu'une prime de 10,000 dollars était promise pour l'arrestation de John Surratt, Sainte-Marie le dénonça au consul américain. De Washington on demanda l'extradition, etc., etc.

Que devint ce Sainte-Marie, zouave pontifical canadien, qui fut arrêter un des assassins de Lincoln ?

UN MONUMENT AU GENERAL WOLFE A NEW-YORK

Sait-on que le général Wolfe, qui est tombé vainqueur ou vaincu sur les plaines d'Abraham, à Québec, a eu son monument dans la ville de New-York?

Ce monument s'élevait à l'endroit où la Quatorzième rue fait jonction avec la Huitième avenue, au moment où j'écris ces notes. Le chemin qui y conduisait se nommait l'Allée du Monument (Monument Lane), ainsi qu'on le trouve indiqué sur la carte géographique de la ville, de Ratzer, 1766-67. Sur le plan de la cité de New-York, dressé en 1766 par l'ingénieur anglais, le capitaine John Montresor, ce monument est indiqué comme étant sur un terrain appartenant à Oliver Delancey, à l'entrée duquel un écriteau portant l'avis "Chemin de l'Obélisque," pouvait être facilement lu. Près du monument on pouvait également lire sur une tablette de marbre: "Obélisque érigé à la mémoire du général Wolfe et autres."

Ceci existait quelques années avant la Révolution. Ce monument disparut tout à coup, et jusqu'à présent on n'a pu en déterminer la cause, mais la légende veut que le général Oliver Delancey qui avait épousé la cause du Roi au début de la Révolution, le fit abattre avant que ses terres fussent confisquées. M. Wall, le bibliothécaire de la Société Historique de New-York, a découvert, il y a quelques années, un article du *Middlesex Journal and Evening Advertiser*, d'Angleterre, en date du 15 octobre 1776, qui établit sans conteste que William Alexander, populairement connu comme lord Sterling, et l'un des principaux officiers de la cause américaine, érigea ce monument au héros de Québec en 1759.

William Alexander était l'un des plus riches citoyens de New-York dans la période coloniale. Ce fut le père de celui-ci qui finança l'entreprise des frères Kirk lors de leur attaque de Québec et de leurs autres déprédations sur le fleuve Saint-Laurent. Il naquit dans la ville en 1726 et mourut à Albany, dont il avait le commandement, en 1783, juste cinq ans avant que les préliminaires du traité de paix fussent signés. En 1757, il fit valoir ses droits au duché de Sterling devant la Chambre des Lords, en Angleterre, mais sa pétition resta

sans réponse, ce qui n'empêcha personne de toujours le saluer comme lord Sterling, tant on était convaincu que ce titre lui appartenait. En 1761, il épousa la fille de Philip Livingston. Au moment de sa mort il était membre du Conseil Provincial, intendant-général et secrétaire colonial de l'état de New-York.

Jacques Ier, au nom des vagues explorations des Cabot, s'était taillé en 1620, un vaste domaine de 54,000 milles carrés, compris entre Terre-Neuve et le Massachusetts et englobant non seulement le golfe Saint-Laurent avec ses îles, mais les rives du fleuve lui-même.

(Il est très difficile d'établir la chronologie des voyages des Cabot, ou plus exactement de Giovanni Caboto, le père, et Sebastiano, le fils, tous deux vénitiens, et de déterminer exactement la part qui revient à l'un et à l'autre dans les découvertes qu'ils firent. Les documents — allusions brèves et tronquées de chroniqueurs vénitiens, récits de Pierre Martyr et d'un anonyme dont le manuscrit fut publié par Ramusio; cartes de Juan de la Cosa (1500) et de Cabot (1544) — sont trop peu précis pour permettre d'établir la rchronologie exacte de ces découvertes.)

Le bénéficiaire de cette gigantesque concession, William Alexander, était un poète et un favori dont on prétendait ainsi reconnaître les bons offices. Pour attirer des colons, celui-ci fit une tapageuse réclame, créa des baronnies et fonda une société qui lança de nouveaux appels; bref, il finit par importer en 1628, soixante-dix Écossais besogneux qu'on installa à Port Royal, en Acadie, sur les ruines du fort Poutrincourt. La consigne était d'anéantir tous les postes français et d'extirper du pays les Français eux-mêmes. Ici, déjà, comme plus tard, la trahison doit faciliter la besogne. Pour un salaire de 4,000 livres sterling, les frères Kirk, huguenots de Dieppe, acceptèrent de mettre Québec aux mains des Anglais. Ayant réussi à capturer les navires envoyés pour ravitailler la place, ils se présentèrent devant le cap Diamant, et Champlain dut remettre le fort qui lui était impossible de défendre (20 juillet 1629). Dans le même temps une escadre anglaise débarquait d'autres colons à Port-aux-Baleines, dans l'île du cap Breton. Ces opérations, les dernières, du moins, s'ac-

complissaient en pleine paix, alors que Richelieu, fort des clauses du traité de Suze (24 avril 1629) avait dirigé sur le Maroc l'escadre destinée d'abord à protéger le ravitaillement de Québec.

Charlevoix représente les frères Kirk comme des calvinistes français qui s'étaient réfugiés en Angleterre pour faire la guerre à la France, leur patrie. Tous les historiens qui ont écrit après Charlevoix (Garneau, Ferland, Faillon) ont répété la même chose ainsi que Laverdière dans sa *Notice Biographique de Champlain*. Or, les frères Kirk, loin d'être des huguenots français, des traîtres à leur patrie, étaient des Anglais, appartenant à l'une des plus anciennes familles du Derbyshire, et au lieu d'être un acte de piraterie, leur expédition contre Québec était un acte de guerre autorisé par le roi, ainsi que tout cela appert par des documents qui se trouvent aux archives de Londres. Ces documents sont mentionnés par Kirk, dans son ouvrage intitulé *The First Conquest of Canada*, et une partie a été publiée par Laverdière à la suite de l'édition qu'il a faite des oeuvres de Champlain (Léon Bossue dit Lyonnais, *Le Greater New-York*, p. 123).

QUESTION

Thomas Thain was one of the Montreal agents of the North West Company, and was the resident partner in the firm of McTavish, McGillivrays and Company when it failed in 1825. He left Montreal in 1825, and in 1829 he was in an insane asylum in Scotland. He appears to have returned to Canada, and from 1833 to 1853 was an employee of the Customs House at Montreal. He would seem to have married a French-Canadian, for there are in the Montreal Directory for 1851 several persons of the name of Thain, with French Christian names, and these may be his children. I should like to ascertain the date of his death. It was probably in 1853 or later. Can any of your readers supply this information.

PAROLES DES NONTAGUES A M. LE MARQUIS
DE BEAUHARNOIS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE LA NOUVELLE-FRANCE (6 JUILLET
1742)

—
Onoſarogon, Grand Chef

Mon père, nous voilà, entrés chez vous, nous sommes charmés d'avoir le plaisir de vous voir en bonne santé, nous sommes tous rassemblés et nous n'avons qu'un Goyoguin avec nous, qui est un enfant, je ne sais si votre Conseil est aussi rassemblé.

Par un Collier

Mon Père, comme nous sommes entré ici heureusement nous vous prions de ne point écouter les mauvais discours que l'on pourrait vous avoir fait contre nous, nous savons qu'il y a de mauvaises nations qui parlent mal, nous n'avons que le coeur que nos ancêtres nous ont insinué, qui est de faire votre volonté, nous vous en assurons par ce collier et nous vous prions de ne point croire les mauvais discours que l'on pourrait vous avoir fait.

Par un Collier

Mon Père, nous sommes sans esprit depuis que nous ne voyons plus nos enfants (Mrs de Longueuil) autrefois ils venaient sur nos nattes quand il y avait quelques affaires pour nous les communiquer, il y a très longtemps que nous ne voyons plus et comme cela mettait la tranquillité dans notre village, nous vous prions de nous les envoyer lorsque vous voudrez nous faire savoir votre pensée.

Par un Collier

Mon Père, nous vous avons dit que nos ancêtres nous donnaient de l'esprit, nous n'en avons plus depuis que nous ne voyons plus notre fils Longueuil; feu Mr de Callières nous a

planté un arbre de paix dont l'écorce était si forte que la hache ne pouvait pas entrer cependant un de nos gens, jeune étourdi, en a ensanglanté une feuille, nous enterrons cette affaire par ce collier, nous vous prions, mon père, d'engager vos nations à l'oublier et de raccommo-der toutes choses, comme nous ferions en pareil cas.

Par un Collier

Mon Père, quand nous sommes venus vous voir à votre arrivée nous vous avons demandé un nom, c'est moi qui vous l'ai donné, qui est celui de SKenon, qui veut dire la paix, nous vous remercions, mon père d'avoir conservé ce nom parmi nous, et d'avoir engagé vos jeunes gens à suivre vos volontés, de notre côté nous ne l'avons point oublié et nous le conserverons toujours, par ce collier, nous vous en assurons et nous vous débouchons le gosier, afin que si vous avez quelque chose à nous dire, vous puissiez nous parler plus li-

Par quatre branches de porcelaine

Mon père, voilà tout ce que j'avais à vous dire, par ces branches de porcelaine, je raccommo-der notre chemin, afin qu'il ne s'y trouve aucun embarras, mais je vois, mon père, qu'il n'y a que moi qui y travaille, c'est pourquoi, nous vous prions d'envoyer quelqu'un de nos enfans, pour tranquiliser nos jeunes gens, afin que ce chemin puisse être toujours paisible et tranquille.

Paroles des mêmes aux gens du Sault présens, par un collier

Mes frères, nous avons commencé par parler à notre père, vous en avez été témoins, vous savez que les mauvaises affaires se font dans le tems que l'on y pense le moins, nous avons remis à Mr Darnaud au fort Frontenac une chevelure pour remplacer celui de votre village qui a été tué à Choueguen dans la boisson par un de nos jeunes étourdis, vous savez, mes frères, que dans ces occasions-là qui arrivent souvent parmi nous, ce sont des affaires que nous raccommo-

dons, ainsi nous vous prions d'oublier celle qui s'est passée et de n'y plus penser.

Vous savez, mon frères, que nous avons couvert le mort par les présentes que nous avons remis à Mr. Darnaud, par ce collier, nous vous invitons à maintenir comme nous la tranquillité parmi vos jeunes gens.

Par un autre collier

Mes frères, ce collier est pour essuyer le sang qui a été répandu, nettoyer la natte des affligés et tranquilliser leur

Par trois branches de porcelaine

Mes frères, voilà une médecine douce que nous vous donnons, pour que vous n'avez plus de fiel dans le coeur, ainsi, mes frères, nous vous invitons à enterrer tout ce qui s'est passé et à n'avoir aucune peine contre nous.

Les gens du Sault les ont remercié et les ont invité à passer chez eux.

Réponse de Mr le Marquis de Beauharnois, Gouverneur Général de la Nouvelle-France, aux paroles des Nontagués (18 juillet 1742)

Mes enfants, je suis bien aise de vous voir tous rassemblés chez moi, et que vous soyez en bonne santé, vous voyez que mon conseil est aussi rassemblé.

Par un collier

Mes enfants, vous pouvez être tranquilles sur les mauvais discours, par ce que je n'ai pas envie d'en écouter, on ne m'a cependant rien dit de mauvais sur votre compte, je sais que votre coeur est bon et que vous suivez les traces de vos ancêtres, tant que vous ferez ma volonté, vous trouverez toujours en moi un bon père qui vous tendra les bras.

Je sais, mes enfants, que Mr de Longueuil vous allait visiter sur vos nattes, s'il se fut passé quelque chose de conséquence, je les aurait détaché pour vous les communiquer, je les enverrai comme vous me le demandez lorsqu'il sera

question de vous faire savoir ma pensée et vous annoncer ma parole.

Par un Collier

Mes enfants, j'ai vu l'arbre de paix que Mr de Callières vous a planté, je sais que l'écorce était si forte, que la hache n'y pouvait pas entrer, dans l'arbre le plus beau, il y a toujours quelques mauvaises branches, la feuille qu'un de vos jenes étourdis a ensanglantée a été nettoyée, cette mauvaise affaire est entièrement oubliée, ainsi mes enfants, vivez tranquilles, et faites de votre mieux pour engager vos jeunes gens à n'en plus faire de pareilles.

Par un Collier

Mes enfants, je me souviens qu'à mon arrivée, vous m'avez donné le nom de Skenon vous avez vu que je l'ai conservé et que mes jeunes gens ont toujours fait ma volonté; de votre côté, vous l'avez aussi conservé, et vous ne l'avez point oublié, par ce Collier je renouvelle ce nom et vous assure que je le conserverai tant que je vivrai, c'est mon coeur qui vous explique ma pensée.

Par quatre branches de porcelaine

Mes enfants, je vous fais un beau chemin où vous ne trouverez aucun embarras, vous voyez que j'y travaille également que vous, quand il y aura des affaires à traiter ensemble, vous verrez quelqu'un de vos enfants dans votre village, continuez de vivre paisibles et tranquilles sur vos nattes.

Par un Collier

Mes enfants, vous m'avez dit l'année dernière, que vous aviez mis les marchandises dans la terre et que vous aviez renfermé les boissons dans les Rochers, en m'assurant que vous ne feriez plus ce commerce, malgré cela j'ai appris que vos jeunes gens avaient continué leur traite, c'est à vous à y mettre ordre, si vous voulez que je croie que ce que vous m'avez dit était du fond du coeur, autrement, je penserais que vous ne me parlez que du bout des lèvres.

Mes enfants, j'ai appris que les Anglais voulaient s'établir à Kaskonchagon, et qu'ils travaillaient continuellement à corrompre votre nation, pour les engager à leur vendre cette terre, l'année dernière, j'en ai fait dire mon sentimens aux Sonontouans, comme ils sont ici, je vais encore leur parler à ce sujet.

Mes enfants, j'ai appris que l'Anglais se fortifiait à Chouëghen, il faut qu'il ait quelque mauvais dessein dans le coeur contre vous et contre moi, je ne puis comprendre comment les Iroquois des cinq nations peuvent souffrir un pareil établissement et ne s'y opposent pas, d'autant que quand les Anglais vous ont demandé à établir Chouëghen, ils vous ont dit qu'ils n'avaient dessein que de faire une attrape à castor, donnez tout votre attention à ce que je vous dis. Mes enfants, je répéterai cette parole à vos frères les Sonontouans, lorsque je tiendrai conseil avec eux.

Mes frères, j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit à vos frères du Sault pour raccommoder la mauvaise affaire qui était arrivée, ils vous ont invité, à aller chez eux, vous pouvez partir quand il vous plaira.

Mes enfants, voilà un coup de mon lait de quoi fumer tranquillement sur vos nattes, voilà tout ce que j'ai à vous dire (1).

LES DISPARUS

Bélanger, Mgr Joseph-Avila — Né à la Rivière-des-Prairies le 4 juin 1856, du mariage de Louis Bélanger et de Sophie Lavigne. Ordonné prêtre le 3 juin 1882, il entra immédiatement dans le ministère paroissial. Vicaire de 1882 à 1897, il fut ensuite curé de Maisonneuve, 1897-1900, de Saint-Joseph de Montréal 1900-1905, et de Saint-Louis de France, 1905-1931. Elevé à la dignité de prélat domestique par Benoît XV le 30 avril 1919. Décédé le 22 mai 1931. Orateur éloquent, administrateur habile et prudent, d'une charité et d'un dévouement admirables.

(1) Archives de la province de Québec.

LE CONTRE-AMIRAL BEDOUT AU COMBAT DE
GROIX (23 JUIN 1795) (1)

Bedout est mon héros, a écrit l'amiral Villaret-de-Joyeuse et, à la Chambre des Communes, Fox lui-même a rendu hommage à ce vaillant marin, qui, dans le combat du 5 messidor an III (23 juin 1795), *rivalisa*, a-t-il dit, *avec les héros de Grèce et de Rome*.

Ce combat est celui de Groix, dans lequel une escadre, commandée par Villaret-de-Joyeuse, se rencontra avec une escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Bridport.

Bedout était alors capitaine de vaisseau. Il commandait *le Tigre*, de 78 canons. " 300 hommes tués, 150 blessés, 8 pieds d'eau dans la cale, toutes les manoeuvres hachées, Bedout couvert de blessures, seul sur son gaillard et renversé sans connaissance, c'est dans cet état que *le Tigre* s'est rendu à cinq vaisseaux anglais qui le combattaient depuis longtemps. "

Tel est l'homme officiel rendu par le Comité de salut public à la conduite héroïque du commandant Bedout, dans la journée du 23 juin 1795 (2).

De retour en France (novembre 1796), le commandant Bedout passa de la 3e classe à la première. Le Directoire exécutif lui rendit ses effets militaires et, " pour le mettre en état d'exercer un autre commandement (car Bedout n'avait rapporté d'Angleterre que son zèle et son courage), lui accorda une indemnité de dix-huit mille livres. "

Deux ans après, le commandant Bedout était promu contre-amiral (1798).

Se fiant à la promesse formelle qui lui avait été faite d'avoir le commandement d'une escadre, il en avait surveillé l'armement, et il se disposait à partir, lorsque, au dernier moment, ce commandement fut donné à un autre officier général.

C'était une offense grave à son amour-propre, offense à laquelle il était loin de s'attendre, écrit-il, à son ami le vice-amiral Bruix. Mais, ajoute-t-il, " je n'ai pas laissé ignorer au ministre mon mécontentement et je lui ai écrit une lettre fort sèche, mais que l'honneur commandait, dans laquelle je

demande formellement ma démission, et que mon nom à l'avenir ne compte plus parmi ceux des officiers généraux de la marine, content, lui dis-je, d'avoir rempli avec honneur ma tâche envers mon pays, ma récompense était dans mon coeur. Il m'a répondu. Ma démission n'est pas acceptée, et il m'écrit à ce sujet une lettre assez flatteuse. Mais tout cela, eau bénite de Cour, ou pour mieux dire il cherche à dorer la pilule. Je n'en suis pas moins décidé à envoyer tout promener si les choses ne changent pas. Je suis dégoûté, mon ami, et tu avoueras que l'on prend tous les moyens pour décourager les braves gens qui se sont dévoués au bien de la chose.

BEDOUT

.....
Mis à la retraite en 1816, l'amiral Bedout est mort le 7 avril 1818 (Charles Duplomb, *Récits maritimes ou lettres inédites de marins français*, p. 17).

JEANNE DUGAS

Mgr Plessis, dans un de ses cahiers de visite pastorale, raconte le fait suivant qu'il qualifie de " remarquable " :

" J'ai rencontré à Chétican, isle du Cap Breton, au mois de juillet 1812, Jeanne Dugast, âgée de 80 ans, veuve de Pierre Bois, laquelle m'a dit être née à Louisbourg, avoir été de là à L'Acadie, au lieu nommé la Grand-Pré (Horton), puis être revenue au Cap Breton, puis avoir demeuré à l'isle Saint-Jean, ensuite à Remshic, en Acadie, puis encore au Cap Breton ; de là encore à Remshic, puis à l'isle Saint-Jean pour la seconde fois, puis une troisième fois à Remshic ; de là à Ristigouche ; de Ristigouche à Halifax ; de là à Arischat, puis aux isles de la Madeleine, puis à Cascapédia et de Cascapédia à Chétican et ne s'être jamais couchée sans souper " (1).

(1) Né à Québec, en 1751.

(2) Rapport au Directoire exécutif (annexe no. 1).

(3) Communiqué par l'abbé Ivanhoe Caron.

LE COMTE D'ESTAING ET LA NOUVELLE-FRANCE

Le comte Charles-Henri d'Estaing qui a joué un grand rôle dans la Révolution américaine n'est guère connu au Canada que par le manifeste qu'il envoya aux Canadiens-français les engageant à secouer le joug de l'Angleterre. Le comte d'Estaing, d'après Maurice Besson, aurait beaucoup désiré servir sous Montcalm dans la Nouvelle-France. C'est sa femme, puissante auprès du ministre, qui l'empêcha de venir ici.

Nous citons le passage de l'ouvrage de M. Besson *Le comte d'Estaing* :

“ Esprit ouvert, d'Estaing ne voulut pas se cantonner dans ce métier militaire qu'il possédait, du reste, aussi complètement que possible grâce aux conseils du maréchal de Saxe et à l'étude approfondie qu'il avait faite de la “ méthode prussienne ”, le génie de Frédéric le Grand ayant fait une profonde impression sur lui. Profitant de la faveur de Versailles, le jeune colonel obtint d'être “ de la suite ” de l'ambassadeur de France auprès de la cour d'Angleterre, le duc de Lévis-Mirepoix qui, en qualité de lieutenant général, venait de se distinguer en Italie sous les ordres de Maillebois. D'Estaing vécut quelques mois au milieu des difficultés que Saint-James ne cessait de faire surgir en Europe et aux Indes ou encore sur les frontières du Canada et de la Nouvelle-Angleterre ; il apprit l'art complexe de la diplomatie que doublait alors ces intrigues du “ secret ” et que compliquait de plus les rivalités des antichambres de Versailles. C'est l'époque où le commandant du fort Duquesne au Canada, Jumonville, était massacré par Washington pour n'avoir pas évacué le fort Nécessité, où l'amiral Boscaw en donnait l'ordre à ses escadres de capturer tous ceux des bâtiments de commerce battant pavillon français qu'elles pouvaient rencontrer. Prévoyant une nouvelle et très immédiate guerre avec la Grande-Bretagne, d'Estaing revenait en France et faisait agir ses amis pour obtenir un poste dans le corps expéditionnaire que le marquis de Montcalm réunissait pour la défense de la Nou-

velle-France ; l'attrait des pays lointains fut pour beaucoup dans la demande du colonel comte d'Estaing auprès du marquis de Montcalm, celle-ci fut en outre facilitée par les liens d'amitié qui l'unissaient au général, qui avait du reste des attaches dans le Rouergue. D'autre part, d'Estaing s'était vite lassé de sa charmante femme et menait grand train et joyeuse vie ; il en était résulté entre les époux une "une situation tendue", aussi un départ au Canada n'était pas pour déplaire au comte. Il faut croire que Marie-Sophie d'Estaing souffrait de l'attitude de son mari, puisqu'elle obtenait du ministre Machault que fût annulée l'affectation de d'Estaing dans le corps expéditionnaire du Canada. Une fois de plus, une destinée humaine était changée par une main féminine. Sans cette intervention, le colonel de Rouergue Infanterie ne serait-il pas tombé dans quelque embuscade de la sylvie canadienne ou dans les genêts de la plaine d'Abraham ?"

LE BARON DE NEUVILLETTE

Un des fils du baron de Portneuf portait le nom de Neuville. Il servit en Acadie avec son frère, le sieur de Villebon. Le gouverneur de Frontenac lui accorda une enseigne en 1691, en attendant le bon plaisir du Roi.

On s'est souvent demandé où le jeune Robineau avait pris ce nom de Neuville.

En 1660, le R. P. Cyprien de la Nativité de la Vierge, religieux carme déchaussé publiait, à Paris, un ouvrage intitulé : *Recueil des vertus et des écrits de madame la baronne de Neuville décédée depuis peu dans la ville de Paris* (le 10 avril 1657).

Cette baronne de Neuville se prénommaient Magdeleine et avait pour père et mère, Guy Robineau et Marie de Mogorny. Ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, elle fut mariée à Christophe de Champagne, baron de Neuville, avec lequel elle passa près de six années.

Ce baron de Neuville et sa femme devaient être alliés à nos Robineau canadiens. De nombreux indices nous le font croire.

LES THIBAUDEAU

Thibaudeau, Pierre — Né en France vers 1631, il passa en Acadie vers 1650. Il se fixa à Port-Royal, où, en 1660, il épousa Jeanne Terriôt, native de l'Acadie. Il cultiva la terre et fut meunier, au haut de la rivière de Port-Royal, au lieu appelé la Prée Ronde. Thibaudeau décéda à la Prée Ronde le 26 décembre 1704. Pierre Thibaudeau fut la tige de la famille acadienne de ce nom, tant dans les provinces maritimes que dans la province de Québec, dans les états de la Nouvelle-Angleterre et en Louisiane. M. Rameau de Saint-Père parle assez longuement de Pierre Thibaudeau dans *Une colonie féodale* (chapitre VI). On peut consulter sur Pierre Thibaudeau une étude de Placide Gaudet, dans le *Moniteur Acadien*, juillet 1909.

Thibaudeau, Edouard — Admis au barreau le 3 février 1823. Député de Gaspé à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada de 1830 à 1836. Décédé en août 1836.

Thibaudeau, L'hon. Isidore — Né au Cap-Santé (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) le 20 septembre 1819, de Pierre-Chrysologue Thibaudeau et de Emélie Delisle. Fondateur de l'importante maison Thibaudeau & Frères, de Québec. Député de Québec-Centre à la Chambre d'Assemblée de 1863 à 1867. M. Thibaudeau fit partie du ministère MacDonald-Dorion en qualité de président du Conseil Exécutif, du 16 mai 1863 au 29 mars 1864. Le 2 novembre 1867, M. Thibaudeau devenait membre du Conseil législatif. Il résigna son siège de conseiller pour représenter Québec-Est à la Chambre des Communes. Elu le 22 janvier 1874, il résigna le 7 novembre 1877 pour permettre à l'hon. Wilfrid Laurier, battu dans Arthabaska, de se faire réélire à la Chambre des Communes. Décédé à Québec le 18 août 1893.

Thibaudeau, L'hon. Joseph-Elie — Né au Cap-Santé le 2 septembre 1822, de Pierre-Chrysologue Thibaudeau et de Emélie Delisle. Il fut d'abord dans le commerce. Député de Portneuf à la Chambre d'Assemblée de 1854 à 1861. Il fit partie du ministère Brown-Dorion, en 1858, d'abord en

qualité de président du Conseil Exécutif puis en celle de ministre de l'agriculture. On sait que l'existence du ministère Brown-Dorion fut éphémère. En 1863, l'honorable M. Thibaudeau remplaçait M. Lelièvre comme registrateur du comté de Portneuf. Décédé au Cap-Santé le 5 janvier 1878.

Thibaudeau, L'hon. Joseph-Rosaire — Né au Cap-Santé le 1er octobre 1837 de Pierre-Chrysologue Thibaudeau et de Emélie Delisle. Il fit d'abord partie de la maison Thibaudeau & Frère. Il dirigea pendant plusieurs années la succursale de Montréal. M. Thibaudeau fut en même temps directeur de plusieurs compagnies importantes. Il fut appelé au sénat pour la division de Rigaud le 4 janvier 1878. Le 9 mai 1890, M. Thibaudeau acceptait la charge de shérif du district de Montréal tout en gardant son siège au sénat. Décédé à Montréal le 16 juin 1909.

Thibaudeau, L'hon. Alfred-Arthur — Né à Québec le 1er décembre 1860, de Isidore Thibaudeau et de Laure Drollet. Il fit partie pendant plusieurs années de l'importante maison de commerce fondée par son père. Directeur de plusieurs compagnies et sociétés. Appelé au sénat pour la division de la Vallière le 22 août 1896. Décédé à Montréal le 15 avril 1926.

HABITANTS DE LA PAROISSE DE LACHINE EN 1765

Baptiste Quesnel, Ignace Cherrier, Paul Picard, André La Tannée, Lafrance Pilette, M. Lorimier, Frs Berthiaume, Baptiste Belle, Gabriel Lanoix, Louis Quillier, Baptiste Mallette, Pierre Lafleur, Pierre Saint-Hiver, Bte Rabin, Frs Maccabé, Bte Pitre, Chs Lepailleux, Chs Laviolette, Jean Ducharme, Joseph Parent, Alexis Portelance, Frs Marchand, Noël Deniau, Bpte Mallette, Antoine Picard, Pierre Monette, Joseph Monette, Joachim Daragon, Louis Deslauriers, Chs Cardinal, Vve Deslauriers, Vve Herié, Antoine Meloche, Simon Meloche (Archives de la province de Québec).

COMMISSION DE CAPITAINE EN PIED POUR
LE Sr DE LA GEMERAI, LIEUT^t EN PIED, A LA
PLACE DU FEU Sr DE MARICOURT

(15 mars 1705)

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a nostre cher et bien aimé le Sr de la gemerais lieutenant en pied dans la Nouvelle france salut la Compagnie de Soldats du détachement de la marine que le feu Sr de Maricourt commandoit au d^t pays estant a present vacante par deceds Nous avons cru que nous ne pourrions faire un meilleur choix que de vous pour commander la d. Compagnie veu les témoignages qui nous ont esté rendus de votre valeur expérience au fait de la guerre, et bonne conduite. A ces causes Nous vous avons commis, ordonné et estably, et par ces présentes signées de nostre main commettons, ordonnons et établissons Capitaine de lad. Compagnie laquelle vous commanderez au nombre de cinquante bons hommes les officiers non compris, et que vous conduirez et exploiterez sous nostre autorité, et sous celle de nostre cher et bien aimé le Sr Marquis de Vaudreuil gouverneur et nostre Lieut^t general au pays de la Nouvelle france ainsy qu'il vous sera par nous ou luy commandé et ordonné pour nostre service, et nous vous ferons payer ensemble les off^{rs} et soldats de lad. Compagnie des app^t et solde qui vous seront et a eux deubs suivant les monstres et raisines qui en seront faites et qui nous seront envoyez par le Comm^{re} de la marine que nous avons estably au dit pays tant et si longuement que lad. Compagnie sera sur pied po. nostre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir de plaintes de ce faire vous donnons pouvoir Commission autorité et Mandement Special Mandons aud. S. Marquis de Vaudreuil de vous faire reconnoistre, et obéir en lad. qualité de tous ceux et ainsy qu'il app^{dra}. Donné à Versailles le quinzième jour du mois de Juin l'an de grace Mil sept cent cinq et de nostre Règne le soixante troisième.

Louis

Par le Roy
Phelypeaux

Enregistrée au Controlls De la Marine et des fortifications de la Nouvelle France à Québec le Trente Uniesme jour d'octobre mil sept cent six.

De Monseignat (1)

LES DISPARUS

You, François-Madeleine — Il était fils de Pierre You, natif de La Rochelle, qui s'était joint à M. de La Salle pour son expédition de la Louisiane, et fut en effet l'un des signataires de l'acte de prise de possession du pays des Akansas, faite au nom du roi de France les 13 et 14 mars 1682. Le succès de cette expédition lui fit prendre apparemment alors, en vertu des privilèges accordés par le monarque aux découvreurs, le titre de *sieur de La découverte*, qu'il porta en effet depuis, et qui lui est attribué dès l'année suivante dans les actes officiels du gouvernement, où il est qualifié officier dans la Louisiane. Il obtint ensuite une place d'enseigne dans une compagnie du détachement de la marine, et épousa à Villemarie, le 19 avril 1697, Madeleine Just, née à Brèves en Bourgogne, de laquelle il eut, outre François-Madeleine You, plusieurs autres enfants, qui s'allièrent aux Migeon de Lagau-chetière, aux de Joncaire, et à d'autres familles honorables du pays. Pierre You mourut à Villemarie le 28 août 1748, après avoir établi, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, une habitation à laquelle il donna le nom de *La-découverte*, et où François-Madeleine, son fils, demeura quelques années avant son mariage avec Mlle de La-Jemmerais. Ce dernier porta le nom de You d'Youville, tandis que les autres membres de sa famille ne retinrent que celui de La découverte: du moins, c'est ainsi qu'ils se distinguent de lui en signant l'acte de son mariage avec Mlle de Lajemmerais (*L'abbé Faillon, Vie de Mme d'Youville*, p. 14).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DE M. DE TONTY A M. DE
VILLERMONT

—
Montreal ce 27e 7bre 1694

Monsieur,

Je naurois pas manqué a satisfaire a ce que vous souhaitez de moy l'an passé si mr de la molliere ni son beaufrère ne cestoit chargé de vous voir et de vous rendre un comte exacte de toutes les affaires du pays il a esté chez vous plusieurs fois sans pouvoir vous rencontrer ce qui est cause qu'il n'a pust accomplir ce qu'il m'avoit promis, mais comme je me suis engagé cette année d'envoyer a mr de Callières la relation de ce pays je vous prie Monsieur de n'avoir point de peine la dessus, je luy recommande fortement de vous la faire voir et mon frère suplera a ce deffaut.

Je vous envoie des Capilaires ainsi que vous le souhaitez ; ils vous seront rendu bellement cest Mr de la mollerie qui passe en france qui en est chargé il vous instruira mieux que je ne pourrois faire de l'estat de ma famille en cas qu'il ne vous trouve pas il laira chez vous son adresse.

Mon frère doit descendre le printemps prochain et passer en france vous ne manquerez pas de scavoir par luy bien des particularités dont je n'ay pas connoissance et je ne doute pas que vous ne luy randié les services qui dependront de vous et de vos amy pour qu'il puisse reussir dans les desseins je retourne ce printemps aux Illinois pour i rester à son lieu et place et tascher di faire quelque chose cela ne m'empeschera pas Monsieur de vous donner de mes nouvelles et vous assurer qu'on ne peut estre plus véritablement que je suis

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Tonty

J'assure de mes Respects avec vostre permission Madame Villermont.

A Monsieur de Villermont Rue denfer A Paris (1).

(1) Bibliothèque Nationale, à Paris.

LA COUR DES PLAIDOYERS COMMUNS (COMMON PLEAS)

Le 17 septembre 1764, le gouverneur Murray et son conseil établissaient par ordonnance certaines cours de justice dans la province de Québec. C'est cette ordonnance du 17 septembre 1764 qui donna naissance à la Cour des Plaidoyers Communs (Common Pleas) qui avait le pouvoir de décider de toutes causes de propriété dont la valeur était au-dessus de dix louis, avec droit d'appel à la Cour Supérieure ou Cour du Banc du Roi (établie le même jour), si le montant était de vingt louis et au-dessus. Les procès de cette cour étaient entendus par des jurés, sur la demande de l'une des parties. La Cour des Plaidoyers Communs devait siéger deux fois par année à Québec. Quand les affaires étaient au-dessus de trois cents livres, les parties pouvaient appeler immédiatement au gouverneur et au conseil ; si les affaires étaient de cinq cents louis et au-dessus, il pouvait y avoir appel au Roi et à son conseil.

Les juges de la Cour des Plaidoyers Communs devaient juger selon l'équité, tout en ayant égard aux lois d'Angleterre autant que les circonstances le permettaient, jusqu'au jour où des ordonnances conformes aux lois d'Angleterre seraient émises par le gouverneur et son conseil.

Les lois et coutumes françaises devaient être reçues et admises devant la Cour des Plaidoyers Communs, dans les causes entre les *natifs* de la province (Canadiens-français), si la cause de l'action existait avant le 1er octobre 1764.

Les avocats procureurs et Canadiens pouvaient exercer leurs fonctions devant la Cour des Plaidoyers Communs. La nouvelle loi ouvrait donc la porte aux avocats puisque, sous le régime français, ils n'étaient pas admis à plaider devant le Conseil Supérieur ni aucune cour inférieure.

La première Cour des Plaidoyers Communs fut abolie par l'Acte de Québec sanctionné le 22 juin 1775.

HABITANTS DE LA LONGUE-POINTE EN 1765

MM. de Saint-Sulpice, seigneurs, l'abbé Jean Bauzaille?, curé, M. Christie, Nicolas Tessier, Ignace Souigny, Antoine Dufresne, Michel Alarie, Baptiste Desautels, Prudent Souigny, Simon, Ouimet, Frs Brunet, Baptiste Brunet, Joseph Galipeau, Pierre Chaperon, Jos. Lanoix, Louis Lapointe, Jean Archambault, Toussaint Trudelle, Antoine Bazinet, Louis Brochu, Joseph Pepin, Baptiste Janot, Antoine Duelou (?), Antoine Léonard, Joseph Trudeau, Joseph Janot, Baptiste Beaudry, Louis Giroux, Harbin Voudreau, Antoine Trudelle, Philippe Bazinet, Pierre Denis, Laurent Archambault, Laurent Champagne, François Picard, Frs Souigny, Jos. Aubuchon, Joseph Trudelle, Frs Lapointe, Antoine Trudelle, Saint-Hilaire François, Vve Beaudry, Vve Pierre Trudeau, J.-Bte Archambault, Jos. C. . . ., Laurent Janot, Guillaume Longpré, Louis Chartier, Pierre Lebeau, Louis Abel, Jean Léonard, Joseph Janot, Toussaint Pepin, Joseph Morneau, Laurent Galipeault, Louis Simon, Antoine Pigeon, Louis Denis, Laurent Galipeault, Jacques Goyette, Baptiste Sansouci, Joseph Larche, Frs Lacharité, Baptiste Lafleur, Baptiste Léonard, Joseph Briant, Baptiste Monet, Frs Chartier, Baptiste Bénard, Laurent Lamarche, Frs Léonard, Joseph, Joseph Lebeau, Joseph Laire, Vve Lebeau (Archives de la province de Québec).

QUESTION

Thomas Corry, or Curry, was not, as Sir Alexander Mackenzie says, the first Englishman to penetrate to the North West, since James Finlay preceded him by three or four years. He was, however, one of the earliest of the North West adventurers from Montreal, and I am anxious to ascertain the date of his death. After returning from the West he settled first in Montreal, and then in L'Assomption. He was living in L'Assomption, where he kept a shop, in 1785. Can anyone tell me what became of him after this ?